



Banque européenne d'investissement

Plan d'activité de la Banque 2007 - 2009

Avis importants :

Le Plan d'activité de la Banque (PAB) pour la période 2007-2009 a été examiné et approuvé par le Conseil d'administration à sa réunion du 12 décembre 2006.

Le présent Plan d'activité de la Banque 2007-2009 intègre les révisions qui ont été apportées aux principales prévisions de prêt pour les activités de base à la suite de la décision finale du Conseil de l'Union européenne accordant une garantie communautaire à la BEI pour couvrir les pertes résultant de prêts et de garanties de prêts consentis en faveur de projets situés à l'extérieur de l'UE (Décision du Conseil 16058/06 du 12 décembre 2006, approuvée le 19 décembre 2006).

Tous les autres aspects du Plan d'activité de la Banque ont été maintenus tels qu'approuvés par le Conseil d'administration le 12 décembre 2006. Ainsi, l'impact de la révision des prévisions d'activité de prêt sur d'autres indicateurs de performance, tels que la couverture des coûts et le résultat net, n'a pas été réévalué en bonne et due forme à ce stade. Des projections plus détaillées et les incidences correspondantes seront présentées à la mi-2007 de façon à coïncider avec le Plan d'activité 2007 à mi-parcours. Le Conseil d'administration sera également saisi à ce moment-là des projections détaillées et de l'impact connexe du renouvellement et de l'extension du Mécanisme préadhésion et du Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen.

On notera que les données relatives aux activités menées en 2006 sont des *estimations* qui ont été établies avant la fin de l'exercice. Le document contient aussi d'autres données prévisionnelles, présentées sous la forme de *projections* des performances financières. De par leur nature, ces estimations et ces projections peuvent se révéler inexactes. Les résultats effectifs seront annoncés en février 2007 puis publiés dans le Rapport annuel de la Banque pour 2006.

Les données confidentielles et financièrement sensibles ont été enlevées du présent document.

29 janvier 2007

C O N S E I L D ' A D M I N I S T R A T I O N

P L A N D ' A C T I V I T É D E L A B A N Q U E 2007-2009

Table des matières

Partie I.....	1
Introduction.....	1
Cadre général.....	1
Décisions du Conseil d'administration	2
1. Aperçu de l'évolution et des perspectives stratégiques du groupe BEI	4
Cohérence entre les objectifs de la BEI et les politiques de l'UE	4
Activités de base en cours	5
Priorités fixées dans le PAB pour 2006 – mise en œuvre de la nouvelle stratégie	6
Aspects supplémentaires pour la période 2007-2009.....	9
Implications à long terme des orientations stratégiques	10
<i>Tableau des PIR : Grands objectifs – Principaux indicateurs de résultat (PIR).....</i>	<i>11</i>
<i>Tableau : Grands objectifs – Autres indicateurs de résultat importants</i>	<i>12</i>
<i>Illustration : UE et pays voisins</i>	<i>13</i>
Partie II.....	14
2. Objectifs de prêt et objectifs institutionnels associés.....	14
Premier pilier : conformité des opérations avec les objectifs prioritaires de l'UE	14
Deuxième pilier : qualité et solidité des projets	23
Troisième pilier : avantages financiers spécifiques résultant de l'utilisation des fonds de la BEI.....	23
Coopération au sein du groupe BEI	24
<i>Tableau : Objectifs opérationnels complémentaires</i>	<i>25</i>
3. Perspectives en matière de clientèle.....	26
Réponse aux attentes	26
Partenariats	27
<i>Tableau : Objectifs en matière de clientèle.....</i>	<i>31</i>
4. Objectifs financiers	32
Assurer la viabilité financière à long terme	32
Gestion des risques et Bâle II	35
Information financière et impact des principales modifications des principes comptables en fonction de l'évolution des IFRS	39
<i>Tableau : Objectifs financiers et objectifs en matière de risques.....</i>	<i>40</i>

5. Planification financière – Une approche par les résultats	41
Politique de planification.....	41
Le compte de résultat statutaire prévisionnel de la BEI	41
<i>Tableau : Le compte de résultat prévisionnel</i>	<i>41</i>
<i>Tableau : Nouveaux postes.....</i>	<i>42</i>
Le budget d'équipement de la BEI	43
Partie III.....	45
6. Autres objectifs institutionnels et activités et processus internes	44
Renforcer l'application des meilleures pratiques.....	44
Améliorer le suivi	46
<i>Tableau : Objectifs des processus</i>	<i>47</i>
7. Apprentissage et développement organisationnel	48
Attirer, perfectionner et motiver un personnel de haut niveau	48
Communication interne	49
Moderniser les infrastructures	49
<i>Tableau : Objectifs concernant l'apprentissage et le développement organisationnel.....</i>	<i>51</i>
Annexe.....	52
<i>Carte stratégique</i>	<i>52</i>

PLAN D'ACTIVITÉ DE LA BANQUE 2007 – 2009

Partie I

**Cadre général, décisions et
exposé de la stratégie**

Partie I

Chapitre	Page
Introduction	
Cadre général	1
Décisions du Conseil d'administration	2
1. Aperçu de l'évolution et des perspectives stratégiques du groupe BEI	
Cohérence entre les objectifs de la BEI et les politiques de l'UE	4
o Principales activités nouvelles en 2006	4
Activités de base en cours	5
o Activités en Europe	5
o Mandats extérieurs pour la période 2007-2013	5
Priorités fixées dans le Plan d'activité de la Banque pour 2006 – mise en œuvre de la nouvelle stratégie	6
o Nouvelle stratégie	6
o Approche de la valeur ajoutée	6
o Prise de risque accrue	7
o Nouveaux instruments financiers	8
o Coopération au sein du groupe BEI	8
o Activités en faveur du développement	8
o Renforcement de la coopération avec la Commission européenne	9
o Autres activités	9
Aspects supplémentaires pour la période 2007-2009	9
o Effets de la nouvelle méthode de fixation des taux d'intérêt	9
o Activités extraordinaires	9
Implications à long terme des orientations stratégiques	10
o Situation du capital de la BEI et du FEI	10
o Mise à jour des statuts	10
Tableau des PIR : Grands objectifs – Principaux indicateurs de résultat	11
Tableau : Grands objectifs – Autres indicateurs de résultat importants	12
Illustration : UE et pays voisins (pays en voie d'adhésion, pays candidat et pays candidats potentiels, voisins et partenaires de l'Est, pays méditerranéens)	13

Introduction

Cadre général

Le groupe BEI a pour mission de contribuer, par le financement d'investissements viables, à la réalisation des objectifs de politique générale de l'Union européenne.

La nouvelle stratégie

Lors de sa séance annuelle du 7 juin 2005, le Conseil des gouverneurs de la BEI a avalisé une nouvelle stratégie contenant des objectifs ambitieux pour les activités de prêt et d'emprunt de la Banque. Cette nouvelle stratégie, intégrée dans le Plan d'activité de la Banque (PAB) 2006-2008, prévoyait d'accorder une importance accrue à la valeur ajoutée, d'augmenter progressivement la prise de risque – entre autres, dans les activités en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) –, d'utiliser de nouveaux instruments financiers, d'intensifier la coopération avec la Commission européenne et de renforcer le suivi. Dans la perspective du maintien de l'autosuffisance financière, l'incidence de la nouvelle stratégie sur les différents éléments du compte de résultat a également été soulignée. 2006 a été la première année complète de mise en œuvre des nouvelles orientations stratégiques.

Tout en s'appuyant sur des initiatives approuvées dans le PAB 2006-2008, le PAB 2007-2009 s'inspire aussi des décisions prises par le Conseil européen, par le Conseil des gouverneurs et par le Conseil d'administration durant l'année 2006.

Principales influences externes

La Banque a également réagi en fonction d'un certain nombre d'influences externes, s'agissant notamment des nouvelles politiques élaborées au niveau de l'UE et des meilleures pratiques bancaires qui se dessinent actuellement.

Le processus de planification de la Banque pour 2007-2009 a été mené dans une période de changements notables pour l'UE. La crédibilité et l'avenir de la Banque en tant qu'institution de l'UE seront jugés à l'aune de nombreux critères, parmi lesquels figurera notamment sa réactivité face à l'évolution des politiques communautaires et face aux effets de l'élargissement progressif de l'Union.

Implications organisationnelles pour la Banque

Le fait, pour la Banque, de s'engager dans des activités nouvelles et plus complexes tout en se devant de maintenir la qualité de ses opérations a forcément des répercussions sur la quantité d'opérations qu'elle peut réaliser.

Par ailleurs, la croissance d'activités telles que l'assistance technique et d'autres services de conseil mérite tout particulièrement d'être notée – principalement, parce que ces activités réorientent des ressources expérimentées vers des tâches qui sont importantes d'un point de vue stratégique mais qui ne contribuent pas directement au résultat opérationnel.

La partie « visible » des activités opérationnelles de la BEI s'appuie sur toute une palette de services faisant intervenir des personnels juridiques, analytiques et administratifs dont la contribution, sans être toujours apparente, n'en est pas moins critique pour le fonctionnement efficace de la Banque. Parmi les tâches de ce type récemment achevées, il faut citer le renforcement de la coopération entre la Banque et le Fonds européen d'investissement (FEI), la mise en œuvre des principes de gestion des risques énoncés dans l'accord « Bâle II », la gestion des effets des changements intervenus dans les politiques de la Banque (notamment le nouveau mécanisme de fixation des taux d'intérêt), le transfert transparent de l'avantage financier obtenu par la Banque sur les marchés de capitaux (ou *Net Funding Result* – NFR) aux emprunteurs, l'amélioration de la gouvernance et de la responsabilité d'entreprise et l'intégration de l'excédent financier de la Banque dans le processus budgétaire.

Implications sur le plan des ressources

Ces facteurs font que l'accroissement des ressources en personnel qui est demandé est considéré comme le strict minimum nécessaire pour remplir les objectifs globaux de la Banque à court terme et pour consolider les fondations d'une nouvelle expansion – du point de vue de la diversité et de la complexité – des activités de la Banque au-delà de la période du PAB en cours.

Objectifs de performances pour 2007-2009

Se fondant sur une évaluation critique des activités et des ressources – y compris des paramètres complexes énoncés ci-dessus –, le Comité de direction présente des objectifs-clés en matière de résultats opérationnels qui, pour représenter un défi, n'en font pas moins preuve de responsabilité.

La Banque a délibérément fixé, pour l'activité de prêt, des objectifs ambitieux qui ne doivent toutefois pas être interprétés comme des plafonds à ne pas dépasser, dans l'éventualité où il serait nécessaire de financer des projets européens exceptionnellement importants dans des domaines prioritaires.

La suite de la partie I (chapitre 1) contient une vue d'ensemble des aspects opérationnels de l'évolution et des perspectives stratégiques du groupe BEI. La partie II fournit d'autres précisions sur les activités opérationnelles (chapitres 2 à 4) et une synthèse des implications financières (chapitre 5). La partie III présente des informations sur les activités internes de la Banque, y compris sur les questions de personnel.

Suite à l'approbation par le Conseil d'administration de l'interprétation de l'évolution stratégique de la Banque et des priorités révisées telles qu'exposées dans le Plan d'activité pour 2007-2009, la carte stratégique (en annexe) sera actualisée en 2007.

À plus long terme

Même si, pour le court terme, la Banque s'est déjà fixé des objectifs de performances exigeants, le PAB 2008-2010 inclura des objectifs encore plus ambitieux visant à assurer la nécessaire croissance à plus long terme de la valeur ajoutée des opérations de la BEI – et ce pour les trois piliers actuels, parallèlement à la gestion des défis posés par l'introduction d'une dimension interne de la valeur ajoutée – dans un environnement de plus en plus complexe et soumis à des contraintes de gouvernance. D'autres adaptations conséquentes de l'organisation du travail seront nécessaires ; leurs implications sur le plan des ressources humaines et matérielles, ainsi que de la formation et du calendrier seront examinées en 2007.

Décisions du Conseil d'administration

Sur la base du rapport ci-joint :

1. Le Conseil d'administration a approuvé le Plan d'activité de la Banque (PAB) pour la période 2007-2009, y compris le budget administratif pour 2007.
2. Suite à sa décision d'annualiser l'autorisation globale d'emprunter, le Conseil d'administration :
 - I. a accordé, pour 2007, une autorisation globale d'emprunter d'un montant maximum de 50 milliards d'EUR.

En vertu de l'autorisation globale annuelle d'emprunter, la Banque peut :

 - poursuivre ses opérations d'emprunt, notamment celles qui ont été lancées au titre de programmes annuels ou pluriannuels de notes à moyen terme ou en vertu de programmes-cadres d'émission. Ces opérations peuvent être libellées en EUR, dans les monnaies nationales des pays membres de l'OCDE ou dans d'autres monnaies conformément à la décision du 7 novembre 1995 du Conseil d'administration ; et
 - lancer de nouvelles opérations d'emprunt qui seront signées au cours de l'exercice suivant immédiatement le lancement, pour autant qu'elles relèvent de la présente autorisation globale telle qu'accordée ;

- II. a autorisé le rachat, durant l'année 2007, de titres de la dette de la BEI pour un montant nominal maximum de 2 milliards d'EUR et, dans la mesure du nécessaire, une collecte de fonds supplémentaire par rapport à celle exposée au paragraphe (I.), d'un montant global correspondant au nominal de la dette rachetée.
3. Conformément à l'article 16a du Règlement intérieur, le Conseil d'administration a autorisé les opérations de trésorerie et sur produits dérivés associées.
Les autorisations ci-dessus seront mises en œuvre par la direction des finances sous la supervision et par délégation du Comité de direction.
4. Pour les programmes annuels ou pluriannuels de bons à moyen terme négociables et pour les programmes-cadres d'émission, le Conseil d'administration a autorisé le Comité de direction, au cas par cas, à relever ou à supprimer le plafond.
5. Le Conseil d'administration a approuvé la reprise du Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) dans le compte de résultat pour 2006, ainsi que la soumission d'une demande au Conseil des gouverneurs pour affecter le montant correspondant à la Réserve supplémentaire à la date à laquelle les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 auront été approuvés.

1. Aperçu de l'évolution et des perspectives stratégiques du groupe BEI

Cohérence entre les objectifs de la BEI et les politiques de l'UE

o Principales activités nouvelles en 2006

L'avenir de l'environnement opérationnel du groupe BEI sera influencé par des facteurs tels que l'évolution des marchés de capitaux ou les décisions qui seront prises au sujet des Perspectives financières pour la période 2007-2013 et des mandats de prêt extérieurs.

Le groupe BEI entretient en permanence une consultation et une coopération étroites avec les autres institutions de l'UE (notamment la Commission, le Conseil et le Parlement) afin de préserver la cohérence entre ses propres objectifs et les priorités de l'UE. Les activités de prêt sont détaillées au chapitre 2 et les modalités de la coopération sont décrites au chapitre 3.

Les priorités opérationnelles en matière de prêt en Europe ont été adaptées pour tenir compte à la fois de l'évolution des politiques de l'UE telle qu'elle est envisagée dans les Perspectives financières pour la période 2007-2013, des nouveaux mécanismes connexes de cofinancement entre les ressources budgétaires de l'UE et les prêts de la BEI et aussi des nouvelles initiatives associant la BEI, la Commission et les États membres (voir le chapitre 3). Ces évolutions majeures auront un impact significatif sur l'alignement encore plus étroit des activités de la BEI (en tant que bailleur de fonds, fournisseur de services de conseil, mais aussi gestionnaire de ressources et de programmes de l'UE) sur les objectifs prioritaires de l'UE.

Il faut noter, en particulier, qu'en 2006, la Banque a commencé à intégrer à ses activités de prêt dans l'UE les décisions du Conseil européen concernant la politique de cohésion rénovée pour 2007-2013, quand bien même la période de transition ne s'achèvera qu'à la fin de 2007.

La question énergétique a été érigée en priorité au sein des politiques de l'UE, notamment depuis la publication, en mars 2006, du livre vert intitulé *Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable*, qui a été suivie de plusieurs conclusions et d'initiatives spécifiques du Conseil. La Banque a été associée à ces actions et, parallèlement, a lancé elle-même plusieurs initiatives internes. Sur cette base, et suite à la présentation, en janvier 2006, du document intitulé *Examen du secteur de l'énergie par la BEI*, le Conseil d'administration a convenu de faire de l'énergie l'un des objectifs spécifiques du PAB pour la période 2007-2009, en prévoyant des principes directeurs et un suivi appropriés. Les projets envisagés dans la perspective de ce nouvel objectif devront relever d'un des domaines suivants, dont l'importance est par ailleurs soulignée tant dans les orientations stratégiques de l'UE que dans les recommandations des organisations internationales spécialisées :

- Énergies renouvelables
- Efficacité énergétique
- Recherche-développement et innovation (RDI) dans le secteur de l'énergie
- Sécurité et diversification de l'approvisionnement interne (y compris les RTE-E)
- Sécurité énergétique et développement économique externes (pays voisins et pays partenaires).

Des lignes directrices ont été définies pour chacun de ces domaines. Un montant cible global pour appuyer la réalisation de cet objectif – pour tenir compte du caractère prioritaire que lui attribue l'UE – a également été inclus dans le PAB.

Dans toutes les activités de la Banque, mais plus particulièrement au travers du financement de projets durables, le développement durable demeure une exigence fondamentale. Trois objectifs sont habituellement associés au développement durable : la protection de l'environnement, l'équité et la cohésion sociale et la prospérité économique. Ces trois principes ont été réaffirmés par le Conseil européen en juin 2006, parallèlement à l'adoption de la nouvelle stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable. Dans ce contexte, la Banque a entrepris d'affiner ses techniques d'identification, d'instruction et de suivi des projets afin de garantir une prise en considération adéquate et cohérente du critère de durabilité lors de l'estimation de la valeur ajoutée d'un projet. La Banque poursuivra ses efforts pour accroître ses capacités dans le domaine du développement durable et pour informer le public de ses initiatives et de leurs résultats. Dans ce contexte, la BEI révisé actuellement sa déclaration sur le développement durable publiée sur son site Web.

Activités de base en cours

○ Activités en Europe

L'objectif fixé pour les signatures en Europe en 2006 devrait être atteint, quoiqu'avec une répartition géographique légèrement différente due à des résultats supérieurs aux attentes dans les pays en voie d'adhésion et candidat, compensant une performance moindre dans les nouveaux États membres. Dans le cadre de l'adaptation aux nouvelles orientations stratégiques pour les activités en Europe, les signatures dans les pays de l'UE à 15 devraient diminuer en 2007. Cette baisse temporaire des signatures, comme l'a annoncé le président lors de la séance annuelle 2006 du Conseil des gouverneurs, ne concernera que l'UE à 15, où la diminution des volumes sera compensée par un renforcement de la priorité donnée aux projets porteurs d'une valeur ajoutée comparativement plus grande. Ces projets exigent des ressources plus importantes (d'où la demande d'un renforcement de l'effectif des départements opérationnels – voir le chapitre 5) et exigent des compétences différentes.

Le chiffre global des décaissements en Europe devrait être inférieur de 5 % à l'objectif fixé dans le PAB, notamment du fait du ralentissement du rythme des signatures dans certains pays de l'UE à 15. Dans les nouveaux États membres et dans les pays en voie d'adhésion et candidat, de très bons résultats sont attendus. Comme dans le cas des signatures, un niveau élevé d'activité sera nécessaire au dernier trimestre de 2006 pour parvenir aux volumes de décaissements escomptés.

○ Mandats extérieurs pour la période 2007-2013

Les préparatifs liés au renouvellement des mandats de prêt extérieurs de la Banque pour la période 2007-2013 ont été intenses en 2006, dans le contexte favorable des résultats non négligeables obtenus au titre des mandats régionaux actuels. À l'intérieur de l'Union européenne, l'activité de la Banque demeure avant tout axée sur le soutien aux États membres et aux objectifs de l'UE, tandis qu'à l'extérieur de l'Union, les priorités de son activité restent l'élargissement, les pays voisins de l'Est et du Sud et les pays ACP.

En juin 2006, la Commission a soumis des propositions législatives au Parlement européen et au Conseil afin que ce dernier se prononce sur le renouvellement des mandats extérieurs. Le 28 novembre 2006, le Conseil ECOFIN est parvenu à un accord politique sur ces propositions. Une décision a été adoptée par le Conseil le 19 décembre 2006. Ces propositions portent principalement sur la nécessité, pour la Banque, de consolider les liens entre son action et les politiques et stratégies extérieures pertinentes de l'UE (y compris la stratégie de Lisbonne) et sur la coordination et la coopération qui doivent être entretenues avec la Commission – ce qui comprend les instruments budgétaires susceptibles de compléter les prêts de la BEI – et avec les autres IFI – y compris l'engagement à mettre en œuvre le protocole d'accord tripartite conclu entre la Commission, la BEI et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

Les montants indiqués pour les nouveaux mandats restent dans les limites des paramètres fixés pour l'augmentation de capital (c'est-à-dire qu'ils n'obligeraient pas à avancer la date de la prochaine augmentation de capital de la Banque, ni ne menaceraient sa capacité d'autofinancement). Les montants pour les prêts à l'extérieur de l'UE restent également dans les limites de la moyenne historique de 10 % en proportion du total de l'activité de la BEI. Sur ce dernier point, une certaine souplesse s'impose afin d'absorber les effets de la hausse de l'activité durant la présente phase de préadhésion (comme ce fut le cas en 2003) et de pouvoir maintenir la dynamique durant la période de préparation pour les actuels pays de l'élargissement. Néanmoins, l'activité de prêt de la BEI à l'extérieur de l'Union prendra une nouvelle dimension lorsque le Conseil européen et le Conseil des gouverneurs de la Banque auront approuvé la prochaine génération de plafonds de prêts garantis par l'UE pour la période 2007-2013.

Concernant la question de la qualité et de la valeur ajoutée, la Banque met actuellement en œuvre une approche de la valeur ajoutée « renforcée » ainsi que des indicateurs de performance pour ses opérations à l'extérieur de l'UE – voir la description à la page suivante.

Concernant les autres régions extérieures à l'UE dans lesquelles la Banque intervient, le tableau ci-dessous récapitule les principaux objectifs correspondant aux nouveaux mandats extérieurs :

Objectifs de prêt	Pays voisins et pays partenaires		Zone ALA		Afrique du Sud	ACP/PTOM
	Pays voisins de l'Est et Russie	Pays méditerranéens	Asie (hors Asie centrale) et Amérique latine	Asie centrale		
Développement du secteur privé		X			X	X
Développement des infrastructures	X	X			X	X
Sécurité de l'approvisionnement énergétique	X	X	X	X	X	X
Protection et amélioration de l'environnement	X	X	X		X	X
Soutien de la présence de l'UE (IED, transfert de technologies et de savoir-faire)			X			

Priorités fixées dans le PAB pour 2006 – mise en œuvre de la nouvelle stratégie

o Nouvelle stratégie

Les orientations de la nouvelle stratégie incluent notamment le renforcement de l'accent mis sur la valeur ajoutée, l'augmentation progressive de la prise de risque, entre autres dans les activités en faveur des PME et des collectivités locales (et la coopération au sein du groupe BEI), l'utilisation de nouveaux instruments financiers et l'intensification de la coopération avec la Commission. Dans l'optique de mesurer la réalisation des grands objectifs stratégiques de la BEI, les principaux indicateurs de résultats (PIR) ont été révisés, comme illustré dans le tableau des PIR. Pour les autres indicateurs de résultat importants, se référer au tableau 1 « Grands objectifs – Autres indicateurs de résultat importants »¹.

Approche de la valeur ajoutée

La stratégie de la Banque retient trois « piliers » pour mesurer la valeur ajoutée apportée aux bénéficiaires des activités de prêt de la Banque :

- *premier pilier* : la conformité de chaque opération avec les objectifs prioritaires de l'UE ;
- *deuxième pilier* : la qualité et la solidité du projet ;
- *troisième pilier* : les avantages financiers spécifiques découlant de l'utilisation des fonds de la BEI.

Dans toutes ses activités de prêt, la Banque cherche à améliorer la cohérence et l'harmonisation de la notation de la valeur ajoutée par la définition de références pertinentes². D'autres innovations concernent l'identification systématique de la contribution de la Banque aux projets au travers de services d'assistance technique ou de conseil et la validation des aspects tant quantitatifs que qualitatifs de l'avantage financier des prêts de la BEI par rapport aux autres sources de financement (en veillant à éviter tout effet d'éviction sur le marché). On trouvera d'autres informations sur ce point au chapitre 2.

Parallèlement à une prise de risque accrue, la Banque cherche à identifier de nouveaux couples projets-produits capables de dégager une forte valeur ajoutée tant interne qu'externe. Dans la mesure où elles présentent une plus forte rentabilité, ces activités permettront aussi d'accroître les réserves.

La méthode actuelle d'identification de la valeur ajoutée (*externe*) d'un projet, fondée sur les trois piliers et axée sur la valeur ajoutée pour les tiers, sera donc complétée par un paramètre mesurant la « valeur ajoutée interne ». Un nouvel indicateur relatif au ratio interne risque/rendement (RIRR) permettra de mesurer l'excédent, grâce à une estimation plus précise des revenus dégagés par le projet, des risques (y compris les pertes attendues et non attendues) et des coûts financiers (en particulier le coût du capital à affecter pour soutenir le projet, en sus des charges administratives normales). Des informations détaillées sur cette méthode – qui est encore en cours d'élaboration – et sur l'emploi qu'en fera la Banque feront l'objet d'un rapport au Conseil d'administration en 2007.

¹ Plusieurs tableaux contiennent des indicateurs nouveaux ou révisés, signalés en bleu. Étant donné qu'il n'y a pas d'objectifs 2006 pour les nouveaux indicateurs, les cellules correspondantes des tableaux contiennent l'indication «-».

² Dans le cas d'opérations à l'extérieur de l'Europe, la méthode de la valeur ajoutée prend en considération les priorités fixées au titre des différents mandats de prêt extérieurs.

Au fil du temps, cette double mesure de la valeur ajoutée externe et de la valeur ajoutée interne permettra à la BEI de démontrer explicitement sa contribution financière en sa qualité de banque au service des politiques de l'UE, tout en sauvegardant sa situation d'autonomie financière. Pour prouver son engagement envers ces principes, la Banque s'est fixé des objectifs d'excédent particulièrement ambitieux puisqu'il lui faudra créer de l'excédent au travers de solutions innovantes associant nouveaux produits, souplesse tarifaire et ajustement du niveau de risque – tout en restant dans les limites des volumes de prêt et d'emprunt actuellement ciblés. Le chapitre 5 fournit des détails sur les objectifs modifiés en matière d'excédent et de couverture connexe des coûts.

Pour les prêts à l'extérieur de l'Europe, l'actuelle méthode de la valeur ajoutée sera adaptée grâce à un instrument appelé Cadre d'évaluation de l'impact sur le développement pour mieux traduire la nature spécifique de l'activité de financement du développement dans les pays voisins ou dans les pays en développement, tout en répondant aux exigences de la Commission et des États membres. Dans le Cadre d'évaluation de l'impact sur le développement, l'appréciation de la qualité et de la solidité des projets, qui constitue normalement le deuxième pilier de la valeur ajoutée, est sensiblement étendue afin de prendre en considération une palette plus large de problématiques, notamment dans le domaine social. Cet instrument permet aussi de mesurer l'impact stratégique de la participation de la Banque à un projet (en dehors de la seule valeur ajoutée financière).

Prise de risque accrue

En affinant sa politique de crédit et ses systèmes de classement des prêts et de tarification des risques, la Banque va étendre ses possibilités de prise de risque et d'accroissement de la valeur ajoutée pour le promoteur. Grâce à certaines modifications des lignes directrices de sa politique en matière de risques de crédit dans le domaine des garanties financières et des substituts de prêts (titres adossés à des actifs³ et obligations foncières, notamment), la BEI va augmenter sa capacité à proposer des structures plus innovantes et des opérations facilitant l'allègement du capital réglementaire.

Preuve tangible de cette évolution vers davantage de prise de risque, l'objectif pour les opérations en Europe assorties d'une note interne inférieure ou égale à B- sera atteint. Cet indicateur a été révisé et redéfini pour intégrer, à l'avenir, les opérations assorties d'une note interne inférieure ou égale à C, ce qui permettrait notamment d'inclure les opérations relevant du Mécanisme de financement structuré (MFS), et il devrait être progressivement relevé sur la période du PAB. Cet indicateur redéfini (intégré au tableau « Grands objectifs – Autres indicateurs de résultats importants ») permettra de mieux rendre compte de la mise en œuvre du principe stratégique consistant à accroître la propension au risque dans les nouvelles opérations. Pour atteindre les objectifs ambitieux qui ont été fixés, il faudra continuer d'adapter le cadre de crédit de la Banque et poursuivre l'étroite collaboration entre les services concernés (services responsables des opérations de prêt, des risques de crédit, des aspects juridiques, des projets et des finances) dans la réalisation de chaque opération et dans la révision des procédures et des pratiques. Ces objectifs doivent être considérés comme constituant une inflexion majeure des activités de la Banque à un horizon temporel plus lointain que celui de l'actuel PAB.

L'extension et le renforcement du MFS fournissent une solide base financière permettant à la Banque de prendre en charge des risques qu'elle n'était pas en mesure d'assumer auparavant (projets à valeur d'investissement faible et au-delà) à l'aide de produits financiers assortis d'un profil de crédit inférieur (financements mezzanine et prêts subordonnés, produits dérivés et instruments assimilables à des fonds propres). Cependant, les objectifs globaux fixés pour les opérations réalisées au titre du MFS au cours de la période du PAB sont ambitieux et pourraient n'être atteints qu'après la période de trois ans envisagée ici, le volume attendu des opérations relevant du MFS étant d'un ordre de grandeur sensiblement différent de ce qu'il a été jusqu'à présent (l'objectif est de 3,5 milliards d'EUR pour 2009, contre 0,6 milliard d'EUR en 2006). L'expérience à ce jour montre que chaque opération relevant du MFS nécessite une somme de travail en amont beaucoup plus importante que les opérations classiques (ou « normales »). En outre, les opérations relevant du MFS se caractérisent, comparativement, par une taille plus petite et un taux de réussite inférieur (de l'instruction au décaissement), ce qui contribue (pour le moment, du moins), à abaisser la couverture des coûts.

³ La BEI acquiert des substituts de prêt qui sont rémunérés aux taux du marché ; au travers d'un accord de rétrocession, le coupon est adapté aux taux prêteurs de la BEI. La position de la BEI est comparable à celle de n'importe quel autre investisseur obligataire, sans droits spéciaux supplémentaires. Bien que les CRPG ne l'exigent pas actuellement, la Banque négocie parfois avec le cédant une option de vente qui est déclenchée par certains événements ayant une incidence sur la qualité du crédit.

Dans ce contexte, la Banque devra continuer d'équilibrer ses différents types d'opérations (entre celles relevant des activités classiques et celles relevant des activités nouvelles) afin de satisfaire aux exigences qui sont les siennes, à savoir de maximiser à la fois la valeur ajoutée de ses prêts pour tous ses objectifs prioritaires et la couverture des coûts de l'ensemble de ses opérations. Parallèlement, un investissement significatif sera nécessaire sur le plan des ressources humaines. Il passera par le recrutement de personnel supplémentaire, mais aussi par la formation du personnel existant à de nouvelles compétences. Comme indiqué dans la section *Informations générales* ci-dessus, le réexamen des procédures et des méthodes et l'identification d'instruments évolutifs joueront un rôle clef dans le succès de la réorganisation requise des activités.

Nouveaux instruments financiers

Une attention particulière est désormais dévolue aux nouveaux instruments financiers tels que ceux élaborés conjointement avec la Commission européenne ou avec le secteur bancaire commercial. Plusieurs évolutions sont intervenues en 2006 dans ce domaine, dont les principales sont 1) l'utilisation de titres adossés à des actifs en tant que substituts de prêts, 2) les structures avec partage des risques mises en place avec des institutions intermédiaires et des fonds d'infrastructure à l'intention des grandes entreprises et des PME et 3) les financements indexés, tels que décrits au chapitre 3. Les besoins particuliers ciblés par ces différents instruments sont, eux, décrits au chapitre 2.

Coopération au sein du groupe BEI

Les plans d'activité respectifs de la BEI et du FEI pour 2006-2008 comportaient des objectifs spécifiques visant, pour la première fois, la réalisation d'opérations conjointes BEI-FEI. L'amélioration de la communication entre les deux entités met en valeur les synergies et permet d'identifier des possibilités d'offres communes. Les modalités en sont précisées au chapitre 2.

Activités en faveur du développement

La Banque a poursuivi la mise en conformité de son mode de fonctionnement avec les principes de sa nouvelle stratégie,

- en développant l'utilisation de ses nouveaux instruments (capitaux à risques au titre du Fonds fiduciaire de la FEMIP, assistance technique (AT) de la FEMIP dans le cadre de projets précis, opérations impliquant une prise de risque accrue financées sur l'ESF, garanties et soutien apportés à des structures complexes de financement sur projet au titre de la Facilité d'investissement) ;
- en utilisant l'assistance technique en amont au titre du Fonds fiduciaire de la FEMIP pour financer une série d'études – par exemple, sur les transferts financiers des travailleurs migrants dans les pays bénéficiaires de la FEMIP, sur l'épargne au Maroc et sur l'accès au crédit en Algérie – et en soutenant le Centre d'assistance technique pour le Moyen-Orient géré par le FMI ; et
- en rendant pleinement opérationnels les six bureaux extérieurs (en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord).

D'autres progrès ont en outre été réalisés pour renforcer la coopération de la BEI avec les autres IFI et avec la Commission (en tant qu'hôte et membre actif de divers groupes de travail d'IFI sur les fonds fiduciaires et sur les fonds de capital-investissement, mais aussi par sa participation active au groupe – déjà ancien – « environnement » et au nouveau groupe « questions sociales » des IFM, par l'organisation d'une conférence conjointe CE-BEI-Banque mondiale au Caire, par la création d'un fonds fiduciaire commun CE-BEI à l'appui du partenariat euro-africain pour les infrastructures et par des contacts réguliers dans le cadre des protocoles d'accord existants). Des progrès ont également été réalisés au niveau opérationnel – par exemple, avec l'approbation de plusieurs projets importants dans le secteur de l'eau, qui sont cofinancés par la BEI et l'UE au titre de la Facilité pour l'eau, et des travaux avec la Banque mondiale en vue d'un nouveau fonds carbone. Par ailleurs, la Banque a lancé des émissions obligataires synthétiques dans trois monnaies africaines.

○ Renforcement de la coopération avec la Commission européenne

La coopération entre le groupe BEI et la Commission a pris une nouvelle dimension, comme en témoigne le lancement, en 2006-2007, de trois grandes initiatives – JASPERS (*Joint Assistance to Support Projects in the European Regions*), JEREMIE (*Joint European Resources for Micro-Enterprises*) et JESSICA (*Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas*)⁴⁻⁵ et de deux instruments financiers – l'instrument de financement avec partage des risques (IFPR) et le mécanisme de garantie des prêts en faveur des RTE de transports – qui seront gérés par la BEI. Les autres initiatives concernent des activités dans les domaines de l'urbanisation et de l'environnement, le lancement de plates-formes technologiques, les nouveaux mandats extérieurs, la FEMIP renforcée et le fonds fiduciaire du Partenariat euro-africain pour les infrastructures. Le FEI, de son côté, dispose d'un nouvel instrument conjoint, le Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC) et a entrepris des opérations pilotes de transfert de technologies. Ces initiatives et d'autres projets importants entre le groupe BEI et la Commission européenne sont décrits au chapitre 3.

○ Autres activités

La Banque participe aux initiatives visant à mettre en œuvre d'importants projets liés à l'environnement et à la sûreté nucléaire dans la région relevant de la dimension septentrionale et préside actuellement le comité de pilotage du Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la dimension septentrionale (NDEP).

La Banque a bien progressé – et continue de le faire – dans plusieurs autres domaines recensés dans le cadre de la nouvelle stratégie, y compris la préparation à la mise en œuvre des principes de Bâle II et des normes comptables IFRS (voir le chapitre 4), la gouvernance d'entreprise, la transparence et la responsabilité d'entreprise (voir le chapitre 6) et le suivi (voir le chapitre 6 également). Des progrès ont aussi été faits concernant la révision de la politique de rémunération (voir le chapitre 7). L'impact financier des activités de la Banque du point de vue tant des recettes que des dépenses est décrit au chapitre 5.

Aspects supplémentaires pour la période 2007-2009

○ Effets de la nouvelle méthode de fixation des taux d'intérêt

Le nouveau système de fixation des taux d'intérêt, mis en œuvre depuis janvier 2006, repose sur l'utilisation d'un nouvel indicateur, le « *Net Funding Result* » (NFR), qui permet d'assurer, sous l'angle du risque financier, le suivi des activités d'emprunt et de prêt de la Banque. Le NFR est un indicateur composite des performances de la Banque en matière de collecte de ressources au regard d'une référence Euribor ; il permet d'établir la valeur actuelle nette de l'avantage financier obtenu au travers des opérations d'emprunt de la Banque. Cet avantage financier est répercuté aux emprunteurs. La mise en place du nouveau système de fixation des taux d'intérêt basé sur le NFR a aussi conduit à une révision substantielle des principes directeurs en matière de risques financiers et de GAP (FRPG) au début de 2006. Des précisions sur ce point figurent au chapitre 4.

○ Activités extraordinaires

Adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie

La Bulgarie et la Roumanie sont entrées dans l'UE le 1^{er} janvier 2007 et, par voie de conséquence, sont devenues actionnaires de la Banque. Les modifications des statuts de la BEI introduites par le Traité d'adhésion et concernant le capital et la gouvernance, ainsi que les dispositions financières relatives à la contribution au capital versé et aux réserves et provisions équivalant à des réserves entrent donc en vigueur. Comme lors des précédents élargissements, les services de la Banque veilleront au bon déroulement de ces processus.

⁴ L'étude d'évaluation préliminaire, sur la forme et sur le fond, de JESSICA, cofinancée avec la Commission sera achevée au début de 2007.

⁵ Les objectifs de chacune de ces initiatives sont décrits dans le tableau du chapitre 3 consacré aux partenariats.

Implications à long terme des orientations stratégiques

○ **Situation du capital de la BEI et du FEI**

BEI :

La politique financière de la Banque est régie par la double nécessité de respecter les engagements pris dans le contexte de l'augmentation du capital de 2003 et de préserver l'autosuffisance financière. L'examen du capital de la Banque en 2006, qui a fait l'objet d'un document soumis aux gouverneurs en juin 2006, a permis de confirmer que le volume actuel des fonds propres couvrirait l'évolution prévisible de l'activité de prêt jusqu'à la fin de 2009. En outre, le niveau actuel et le niveau prévisionnel des fonds propres devraient permettre à la Banque de financer intégralement les prochaines augmentations de capital, tout en restant en mesure d'affecter jusqu'à 3,4 milliards d'EUR de ressources propres en faveur de sa stratégie visant à appuyer des opérations plus risquées afin d'engendrer davantage de valeur ajoutée.

FEI :

Le FEI procède actuellement à une augmentation de 50 % de son capital au travers de l'émission de 1 000 nouvelles actions. Cela se traduira à la fois par une augmentation du capital autorisé, de 2 milliards d'EUR à 3 milliards d'EUR, et par une augmentation du capital versé, de 400 millions d'EUR à 600 millions d'EUR.

En mai 2006, l'Assemblée générale annuelle du FEI a donné son accord informel à cette augmentation de capital et le Conseil des gouverneurs de la BEI a approuvé à l'unanimité la proposition y relative lors de sa séance annuelle en juin 2006.

La Commission européenne a soumis le projet de texte législatif au Conseil et au Parlement européen. Ensuite, l'Assemblée générale du FEI approuvera formellement l'émission d'actions et les actionnaires financiers décideront individuellement du nombre d'actions qu'ils envisagent de souscrire. En sa qualité d'actionnaire majoritaire, la Banque jouera un rôle de premier plan dans ce processus puisqu'il lui faudra tout à la fois assurer une procédure transparente et non discriminatoire envers les actionnaires existants et donner au Fonds la possibilité d'élargir son actionariat durant la période concernée en vendant une partie de ses actions à des institutions financières intéressées.

Le processus d'approbation devrait être achevé au début de 2007, pour une mise en œuvre s'étalant jusqu'à 2010.

○ **Mise à jour des statuts**

Dans leur version actuelle, les statuts de la Banque n'offrent qu'une souplesse limitée quant à la gamme d'opérations admises. La réalisation des nouvelles orientations stratégiques passerait donc, de préférence, par un amendement des dispositions statutaires pertinentes, afin de consolider la base juridique des activités recentrées de la BEI. Une première série d'amendements a été adoptée dans le cadre du traité constitutionnel (protocole n° 5) ; leur entrée en vigueur sera fonction de l'évolution du processus de ratification.

À l'occasion de l'augmentation de capital du FEI en 2007, il pourrait être envisagé de proposer une mise à jour des statuts du FEI afin que soient prises en considération les plus récentes évolutions des activités du Fonds et le rôle potentiel de ce dernier dans les stratégies futures du groupe BEI et dans la coopération avec les institutions de l'UE. Le cas échéant, les services du Fonds, en concertation avec les actionnaires, pourraient réaliser une analyse globale à ce sujet, afin d'identifier d'éventuels amendements à proposer aux organes directeurs compétents de la BEI et du FEI.

Tableau des PIR : Grands objectifs – Principaux indicateurs de résultat (PIR)

Note : Les PIR mentionnés ci-dessous constituent les principaux outils de mesure des performances de la Banque. Une méthode permettant de déterminer le poids respectif des PIR va être élaborée et exposée au Conseil d'administration dans le courant de 2007.

Montants en millions d'EUR sauf indication contraire (en raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des composantes)	2005 - réalisé	Objectif pour 2006	2006 - estimation	Objectif pour 2007	Orientation pour 2008	Orientation pour 2009	Variation moyenne en % 2005-2009
1. Valeur ajoutée (à l'approbation) - % des 2 notes les plus fortes sur les 4 catégories : élevée et moyenne (total des prêts)							
a) Moyenne pour l'Europe – 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} piliers	94,9	>90	92,7	>90	>90	>90	-
b) Moyenne hors Europe – 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} piliers	-	-	n.d.	>90	>90	>90	-
2. Décaissements							
a) Total BEI	38 894	40 760	38 465	36 910	38 820	40 455	1
b) Total UE + pays en voie d'adhésion et candidats	36 606	38 465	36 400	34 390	36 020	37 500	1
c) Total pays voisins et pays partenaires	2 288	2 295	2 065	2 520	2 800	2 955	7
3. Réalisation des 6 objectifs prioritaires pour les prêts en Europe (%)	-	-	n.d.	100	100	100	n.d.
4. Nouvelles signatures de prêts classés C et en deçà (millions d'EUR)							
- Total Europe	-	-	n.d.	6 600	7 700	8 700	n.d.
5. Avantage financier net (NFR) (millions d'EUR)	-	-	328-355	275-400	n.d.	n.d.	n.d.
6. Couverture des coûts (%) – BEI uniquement	118	-	141	127	121	121	-
7. Excédent net avant provisions	1 526	1 427	1 555	1 568	1 551	1 568	1

Notes :

Indicateur 2 : Pays compris dans la ligne « Total UE + pays en voie d'adhésion et candidats » : États membres de l'UE-15 plus nouveaux États membres depuis 2004 ou 2007, et pays en voie d'adhésion et candidats (Turquie, Croatie et ARYM).

Les pays compris dans la ligne « Total pays voisins et pays partenaires » sont les Balkans, la Russie, les nouveaux pays voisins de l'UE, les pays de l'AELE, les pays méditerranéens (à l'exclusion de la Turquie), les pays ACP et les PTOM, la RAS et les pays de la zone ALA.

Indicateur 3 : Règle de calcul : les six priorités sont : la convergence, i2i, les RTE, l'environnement, les PME et l'énergie. Elles sont toutes considérées comme ayant la même valeur intrinsèque. Le but est d'atteindre les objectifs de signatures pour chaque priorité, comme exposé en détail dans le tableau ci-après, tout en autorisant un degré limité de souplesse à l'intérieur de chacun des objectifs, comme indiqué dans la règle de calcul détaillée de cet indicateur.

Indicateur 6 : Des informations complémentaires figurent dans le tableau du chapitre 6, sous l'indicateur 1, tandis que la couverture des coûts en millions d'EUR est détaillée dans le tableau de la page qui suit la présente, sous l'indicateur 14.

Indicateur 7 : Les données relatives à l'excédent net s'entendent avant provisions et postes exceptionnels. En 2005, 41 millions d'EUR ont été comptabilisés au titre de postes exceptionnels (provisions pour régimes de prévoyance).

Sous réserve de la décision du Conseil d'administration, un montant supplémentaire de 975 millions d'EUR sera porté au résultat de la BEI pour 2006 en relation avec le transfert du Fonds pour risques bancaires généraux à la Réserve supplémentaire (voir le chapitre 4).

Tableau : Grands objectifs – Autres indicateurs de résultat importants

Montants en millions d'EUR sauf indication contraire (en raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des composantes)	2005 - réalisé	Objectif pour 2006	2006 - estimation	Objectif pour 2007	Orientation pour 2008	Orientation pour 2009	Variation moyenne en % 2005-2009
OBJECTIFS DE PRÊT ET OBJECTIFS INSTITUTIONNELS							
1. Valeur ajoutée (à l'approbation) des opérations en Europe - % des 2 notes les plus fortes sur les 4 catégories : élevée et moyenne (total des prêts)							
Premier pilier : conformité avec les objectifs de l'UE	98,3	>95	98,0	>95	>95	>95	-
Deuxième pilier : qualité et solidité du projet	93,7	>90	95,0	>90	>90	>90	-
Troisième pilier : avantage financier découlant de l'utilisation des fonds de la BEI	92,7	>85	85,0	>85	>85	>85	-
2. Valeur ajoutée (à l'approbation) des opérations hors Europe - % des 2 notes les plus fortes sur les 4 catégories : élevée et moyenne (total des prêts)							
Premier pilier : contribution aux objectifs et priorités définis dans le mandat	-	-	n.d.	>95	>95	>95	-
Deuxième pilier : qualité et solidité du projet	-	-	n.d.	>90	>90	>90	-
Troisième pilier : contribution de la BEI	-	-	n.d.	>85	>85	>85	-
3. Ensemble des prêts et autres opérations							
Signatures							
Total BEI	47 406	46 880	46 692	45 430	46 389	48 283	0
- Total UE + pays en voie d'adhésion et candidat	44 245	43 780	43 780	41 790	43 240	44 610	0
- Total pays voisins et pays partenaires	3 161	3 100	2 912	3 640	3 149	3 673	4
4. Signatures en faveur de « régions de convergence » dans les pays de l'UE à 27							
- en % du total des prêts (voir le point 210)	-	-	n.d.	40-45	40-45	40-45	-
5. Signatures en Europe au titre de l'Initiative « Innovation 2010 »							
- Total des prêts (BEI)	10 678	7 450	7 450	7 230	7 430	7 630	-8
- Total du capital-risque consacré au soutien à l'I2I (FEI)	368	650/700	705	700/800	700/800	700/750	n.d.
6. Signatures en faveur des RTE (hors télécom.) en Europe (total des prêts)	8 264	8 600	8 400	8 000	8 200	8 400	0
7. Signatures au titre de la protection et de l'amélioration de l'environnement en Europe							
- en % du total des prêts	-	-	n.d.	25-30	25-30	25-30	-
8. Signatures au titre du soutien aux PME							
a. Prêts globaux accordés dans les États membres – montant indicatif équivalent en millions d'EUR	4 286	4 600	4 600	4 870	5 010	5 150	5
b. Total des signatures - garanties (FEI) (y compris activités fiduciaires)	1 685	775/1 080	1 800/2 100	1 450/1 750	1 600/2 050	1 700/2 100	n.d.
c. Opérations conjointes BEI-FEI en Europe (nombre)	2	>4	5	8	10	12	57
9. Signatures au titre de l'objectif « énergie » – Total BEI (voir le point 240)	-	-	n.d.	4 000	4 000	4 000	n.d.
OBJECTIFS CLIENTÈLE							
10. Coopération avec la Commission							
Total hors Europe	168	100	183	100	100	100	-12
11. Signatures d'opérations en coopération avec la Commission ou faisant appel à des instruments financiers spéciaux en Europe							
- Total Europe – opérations financées conjointement avec les Fonds structurels	2 953	4 100	2 800	3 500	3 600	3 800	7
- MFS/IFPR/mécanisme de garantie des prêts en faveur des RTE de transports	487	600	600	1 500	2 500	3 500	64
- PPP	772	3 000	3 000	2 500	2 600	2 700	37
OBJECTIFS FINANCIERS							
12. Plafond du volume annuel d'emprunts	49 799	55 000	50 000	50 000	52 000	45 000	-3
13. Qualité du portefeuille (% des prêts classés de A à C)	96,6	>90,0	97,0	>90,0	>90,0	>90,0	-
OBJECTIFS INTERNES							
14. Couverture des coûts (charges administratives) (millions d'EUR)							
Total BEI	57,1	64,9	108,0	83,2	70,2	72,7	6
- BEI (hors unités spéciales)	51,9	61,9	106,6	82,5	70,9	75,2	10
- Unité opérationnelle autonome Facilité d'investissement	5,2	3,0	1,5	0,8	-0,7	-2,6	n.d.
15. Mise en œuvre plans d'action Audit interne approuvés (%)							
Total groupe BEI	61	>60	66	>60	>60	>60	-
16. Suivi - rapports d'achèvement de projet finalisés pour le total BEI (nbre)	168	-	160	200	200	200	4
17. Enquête à l'échelle de la Banque – services SG (% de réponses supérieures ou égales à « satisfaisant »)	88,0	>80,0	n.d.	80,0	80,0	80,0	-
APPRENTISSAGE ET DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL							
18. Enquête à l'échelle de la Banque – hors unités spéciales (% de réponses supérieures ou égales à « satisfaisant »)	77,0	>80,0	n.d.	80,0	80,0	80,0	-
19. Enquête à l'échelle de la Banque – services RH (% de réponses supérieures ou égales à « satisfaisant »)	77,0	>80,0	n.d.	>80,0	>80,0	>80,0	-
20. Enquête à l'échelle de la Banque – services IT (% de réponses supérieures ou égales à « satisfaisant »)	87,0	>80,0	n.d.	85,0	85,0	85,0	-

Notes :

Remarque générale : Les projets répondent parfois à plusieurs objectifs de politique générale (ils sont par conséquent admissibles à plusieurs titres). Le volume global des prêts est donc en fait inférieur à la somme des montants pour chaque objectif.

Indicateurs 1 et 2 : Ce sont les objectifs concernant le pourcentage de projets classés au moment de leur approbation comme offrant une valeur ajoutée élevée ou moyenne (par comparaison avec modérée ou faible) qui sont présentés ici ; les données concernant la plus faible des quatre catégories figurent dans le tableau « Objectifs opérationnels complémentaires ».

Indicateur 8b : Le niveau élevé des estimations 2006 et l'objectif plus modeste qui lui fait suite pour 2007 résultent dans une large mesure de la transition entre le mandat MAP, qui prend fin en 2006, et le nouveau mandat PIC, qui débutera dans le courant de 2007.

Indicateur 9 : Les chiffres pour 2007-2009 sont en cours de validation et seront répartis en fonction des responsabilités géographiques respectives (« en Europe » / « hors Europe »).

Indicateurs 10 et 11 : En 2007, les indicateurs de performance relatifs à la coopération avec la Commission seront étendus afin de prendre en considération les activités au titre de chaque initiative ou instrument conjoint.

Illustration : UE et pays voisins



- * Aux termes du nouveau mandat extérieur, les opérations dans ces pays nécessiteront l'approbation préalable du Conseil de l'UE et l'aval du Conseil des gouverneurs de la BEI.
- Kosovo : au titre de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

PLAN D'ACTIVITÉ DE LA BANQUE 2007 – 2009

Partie II

Objectifs en matière de prêts, de clientèle et pour les aspects financiers

Partie II

Chapitre	Page
2. Objectifs de prêt et objectifs institutionnels associés	
Premier pilier : conformité des opérations avec les objectifs prioritaires de l'UE	14
○ Priorités opérationnelles en matière de prêt dans l'UE à 25 et dans les pays adhérents, en voie d'adhésion et candidat	14
○ Soutien aux politiques extérieures de l'UE dans les Balkans occidentaux	19
○ Soutien aux politiques extérieures de l'UE dans les pays voisins (y compris la Russie)	20
○ Soutien aux politiques extérieures de l'UE dans les pays partenaires	21
○ Perspectives financières pour 2007-2013 et mandats associés	22
Deuxième pilier : qualité et solidité des projets	23
○ Mesure de la valeur ajoutée, de l'innovation et de la qualité	23
Troisième pilier : avantages financiers spécifiques résultant de l'utilisation des fonds de la BEI	23
○ Initiatives en faveur d'une prise de risque et d'une valeur ajoutée accrues	23
Coopération au sein du Groupe BEI	24
Tableau : Objectifs opérationnels complémentaires	25
3. Perspectives en matière de clientèle	
Réponse aux attentes	26
○ Nouvelles activités et nouveaux domaines d'intervention	26
○ Élaboration de nouveaux instruments financiers	26
Partenariats	27
○ Coopération avec les autres institutions de l'UE, notamment avec la Commission, le Conseil et le Parlement	27
○ Partenariats avec le secteur bancaire commercial	30
○ Synergies avec la BERD et les autres IFI	30
Tableau : Objectifs en matière de clientèle	31
4. Objectifs financiers	
Assurer la viabilité financière à long terme	32
○ Politique financière	32
○ Stratégie de collecte de ressources	32
○ Trésorerie et gestion actif-passif	34
Gestion des risques et Bâle II	35
○ Bâle II	35
○ Autres activités de gestion des risques	36
Information financière et impact des principales modifications des principes comptables en fonction de l'évolution des IFRS	39
Tableau : Objectifs financiers et objectifs en matière de risques	40
5. Planification financière – Une approche par les résultats	
Politique de planification	41
Le compte de résultat statutaire prévisionnel de la BEI	41
Tableau : Le compte de résultat prévisionnel	41
Tableau : Nouveaux postes	42
Le budget d'équipement de la BEI	43

2. Objectifs de prêt et objectifs institutionnels associés

Après une première année complète (2005) d'application de la méthode d'identification de la valeur ajoutée de chaque opération en Europe, un rapport en recensant les principaux résultats a été présenté au Conseil d'administration en mai 2006.

Ce rapport a été l'occasion de définir les grands axes d'amélioration de la méthode, lesquels seront traduits en propositions concrètes d'ici à la fin de l'année. Ce chapitre présente des informations plus précises sur les propositions d'amélioration au titre de chacun des trois piliers.

Une approche plus systématique sera explorée afin d'identifier, de façon à la fois intégrée et équilibrée, non seulement la valeur ajoutée de chaque opération, mais aussi le risque pour la Banque et les ressources requises tout au long du cycle du projet.

Premier pilier : conformité des opérations avec les objectifs prioritaires de l'UE

○ Priorités opérationnelles en matière de prêt dans l'UE à 25 et dans les pays adhérents, en voie d'adhésion et candidat

Cohésion économique et sociale et convergence dans l'Union élargie

Conformément à la politique de cohésion renouvelée pour 2007-2013, la Banque va concentrer ses actions de développement régional sur les prêts en faveur de la convergence (c'est-à-dire à l'appui de projets situés dans les nouvelles « régions de la convergence », ainsi que dans les régions en phase de suppression progressive de l'aide et dans celles en phase d'instauration progressive de l'aide). Cette priorité de base pour la Banque se verra attribuer un objectif nominal sensiblement inférieur à ce qu'il était pour la précédente priorité de développement régional, laquelle recouvrait une zone géographique et une population bien plus vastes. En dehors des régions de la convergence, la nouvelle politique régionale de l'UE promeut les objectifs de compétitivité et d'emploi (soit essentiellement, au niveau de la BEI, les objectifs i2i, RTE, PME et environnement) et la coopération territoriale européenne.

Évolution en 2006

Grâce à la priorité et à l'attention systématiquement conférées aux projets qui bénéficient aux zones assistées, les objectifs de 2006 (à savoir plus de 66 % des signatures de prêts individuels et plus de 50 % des signatures de prêts globaux pour des projets situés dans des régions « Objectif 1 » ou « Objectif 2 ») devraient pouvoir être atteints.

La croissance de l'activité spécifiquement axée sur les nouveaux États membres s'est poursuivie à un rythme rapide, tandis que les signatures dans les pays adhérents (Bulgarie et Roumanie), les pays en voie d'adhésion (Croatie et Turquie) et le pays candidat (ARYM) ont dépassé les objectifs.

En coopération avec la Commission et avec les pays bénéficiaires, la Banque prend une part très active à la préparation du programme d'utilisation des Fonds structurels – notamment le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds de cohésion – durant la période 2007-2013 et à l'identification des besoins que cela induit en prêts et cofinancements de la BEI.

Concernant le nouveau partenariat d'assistance technique JASPERS, la priorité en 2006 a été de mettre en place les éléments de base durant la phase de démarrage. Le noyau de l'équipe JASPERS à la BEI est désormais formé et les activités ont démarré dans plusieurs États membres, l'intention étant de lancer des missions de préparation de projet dans les 12 principaux pays bénéficiaires d'ici à la fin de 2006, grâce à une coopération étroite avec les partenaires de la BEI à la DG REGIO et à la BERD, ainsi qu'à l'exploitation du savoir-faire et de l'expérience des pays qui sont plus généralement l'apanage de la BEI et de la BERD. Le recrutement des 30 experts externes et des dix membres des services d'appui (qui doit être financé par la Commission européenne), ainsi que l'évaluation des besoins en consultants à recruter au titre d'accords-cadres d'assistance technique progressent également.

La BEI contribue par ailleurs à la mise au point de l'initiative JESSICA – voir le chapitre 3.

Actions prévues

Afin de suivre les nouvelles orientations fixées pour la politique de cohésion et de développement régional et les nouveaux règlements pour les Fonds structurels qu'elles impliquent, tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil européen et par le Parlement européen, la Banque orientera à l'avenir son activité de prêt vers l'objectif « convergence », afin de promouvoir des conditions et des facteurs générateurs de croissance qui conduisent à une convergence effective des régions et des États membres les moins développés de l'UE.

La portée géographique de cet objectif engloberait ainsi, essentiellement, les régions de la convergence ainsi que les régions en phase de suppression progressive de l'aide et celles en phase d'instauration progressive de l'aide, soit, au total, 113 régions accueillant 190 millions d'habitants dans l'UE à 27 (c'est-à-dire après intégration de la Bulgarie et de la Roumanie).

La BEI appuiera également les deux autres objectifs des Fonds structurels de l'UE – compétitivité régionale et emploi, coopération territoriale européenne – par des financements au titre d'autres priorités existantes en matière de prêts (i2i, PME et environnement).

Le nouvel objectif relatif à la convergence s'accompagne d'une redéfinition de l'indicateur et du pourcentage cible correspondants. Sur la base des tendances constatées (notamment pour les prêts dans les régions relevant de l'Objectif 1) et de l'évolution attendue de l'activité de prêt, le pourcentage cible proposé est de 40 % à 45 % du total des prêts – quelle que soit la typologie des prêts – dans l'UE à 27. Pour 2007 toutefois, compte tenu de la nouveauté de cet indicateur, il ne sera peut-être pas possible d'aller au-delà de 40 % environ. La convergence resterait ainsi le premier objectif de la BEI en matière de prêts.

Des mesures transitoires temporaires seront appliquées jusqu'à la fin de 2007 afin de couvrir les opérations déjà intégrées au cycle des projets et n'entrant pas dans le champ du nouvel objectif de convergence (c'est-à-dire, des projets situés dans les régions relevant auparavant de l'Objectif 2 et dans certaines des régions relevant précédemment de l'Objectif 1).

JASPERS a déjà recensé plus d'une centaine de missions distinctes de préparation de projet, qui portent sur des investissements d'un montant total supérieur à 50 milliards d'EUR ; la priorité, pour le programme, sera de fournir aux États bénéficiaires des conseils et une assistance concrets susceptibles de les faire accéder plus rapidement et efficacement aux soutiens substantiels du FEDER et du Fonds de cohésion qui seront disponibles sur la période 2007-2013 (quelque 308 milliards d'EUR au total). Le cas échéant, un cofinancement de la BEI et(ou) de la BERD sera mis sur pied.

Mise en œuvre de l'initiative « Innovation 2010 » (i2i)

L'initiative i2i est la principale contribution de la BEI à la stratégie de Lisbonne et à l'Action européenne pour la croissance. Le FEI complète l'activité de prêt de la BEI à l'appui de i2i en garantissant des prêts et en apportant des fonds propres aux entreprises innovantes, notamment parmi les PME.

Évolution en 2006

L'objectif global concernant les prêts au titre de i2i (7,45 milliards d'EUR) est en voie de réalisation, de bons progrès étant constatés dans chacune des grandes catégories d'intervention :

- recherche-développement et investissements innovants en aval (produits et procédés) présentant un fort potentiel de développement, notamment pour les projets du secteur privé ;
- éducation et formation ; et
- création et diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) – matériel, contenu et applications, et particulièrement services en ligne.

Le développement des opérations relevant du MFS dans le domaine spécifique de la R-D progresse de façon satisfaisante et une réserve de projets approuvés ou en cours d'instruction se constitue progressivement.

L'année 2006 a connu une croissance du nombre de signatures de prêts globaux visant spécifiquement les objectifs de i2i (ciblant en particulier les PME ainsi que les projets de collectivités locales dans les domaines de l'éducation et de la formation).

Actions prévues

L'objectif de financements au titre de i2i pour 2007 (hors opérations du FEI) est fixé à 7,2 milliards d'EUR. Cet objectif doit être considéré dans le contexte d'un accroissement de la part des opérations « i2i » de dimension comparativement plus modeste (en moyenne) présentant des caractéristiques de type MFS, ainsi que de la diminution, déjà signalée, des signatures dans l'UE à 15. Le niveau des opérations signées depuis 2000 (estimé à 38 milliards d'EUR à la fin de 2006) indique que l'objectif actuel de 50 milliards d'EUR d'ici à 2010 sera probablement dépassé.

La BEI et la Commission sont en train de finaliser le cadre institutionnel de l'Instrument de financement avec partage des risques (IFPR), suite à l'accord conclu en mai 2006 entre le Conseil, le Parlement et la Commission et aux décisions prises en juin 2006 par le Conseil des gouverneurs au sujet du MFS – prévoyant l'affectation de 1 milliard d'EUR au maximum sur le budget du 7^e Programme-cadre de l'UE (2007-2013) et la contribution, par la BEI, de 1 milliard d'EUR provenant de ses ressources propres. Le cadre institutionnel de l'IFPR ainsi que les dispositions générales relatives à l'admissibilité, au partage de risques, à la planification budgétaire, au recouvrement des dépenses administratives et aux obligations d'information ont bien progressé et feront vraisemblablement l'objet d'une décision avant la fin de 2006 afin que l'IFPR puisse être opérationnel au début de 2007.

Parallèlement, la BEI poursuit sa série de réunions avec les principaux acteurs de la recherche en Europe, tels que les plates-formes technologiques européennes, EUREKA, l'ESFRI, ainsi que des associations professionnelles et des partenaires bancaires dans différents États membres, afin de mettre au point de nouveaux instruments financiers répondant notamment aux besoins d'entreprises privées au titre de l'IFPR. En outre, la Commission organise actuellement le financement d'une action spécifique de soutien dans le cadre de laquelle la BEI partagera certains des coûts liés au renforcement de la visibilité de l'IFPR (avant le lancement et au stade initial de la mise en œuvre de l'instrument).

À côté des activités de la Banque au titre de i2i, le FEI, au travers de l'Accélérateur de transfert de technologies, développe ses activités et concrétise son important potentiel d'intervention dans la commercialisation des fruits de la recherche européenne, conformément aux conclusions du Conseil européen de mars 2005 selon lesquels le Fonds devrait s'investir dans des activités favorisant les réseaux de transfert de technologie.

En 2006, le Conseil d'administration du FEI a approuvé trois opérations de transfert de technologies, dont un fonds dans lequel les ressources propres du Fonds sont complétées par un montant de 10 millions d'EUR fourni par la Commission au titre de son mandat MET – création d'entreprises et 6 millions d'EUR provenant de la BEI au titre de son mandat capital-risque. Le FEI examine aussi d'autres possibilités d'investissement au titre de l'Accélérateur de transfert de technologies dans la perspective de financements de l'UE relevant du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité 2007-2013 et du programme JEREMIE.

Développement des réseaux transeuropéens et de leurs réseaux d'accès

Évolution en 2006

L'objectif de 8,6 milliards d'EUR visé pour les signatures paraît réalisable au vu du niveau élevé de la réserve de projets et des approbations pendant le reste de l'année.

Actions prévues

L'objectif de 2007 pour les RTE est fixé à 8 milliards d'EUR, ce qui concorde avec la baisse globale des signatures dans l'UE à 15 et avec l'éventuel relèvement, de 50 milliards d'EUR à 75 milliards d'EUR, de l'enveloppe allouée au mécanisme de financement pour les RTE sur la période de référence, plus longue, de 2004-2013, tout en sachant qu'il faudra accorder une attention particulière aux projets de RTE-T prioritaires économiquement viables. Ce volet constitue le deuxième axe (avec i2i) de la contribution de la BEI au titre de l'Action européenne pour la croissance.

Concernant les projets de RTE-T prioritaires, la BEI continuera à intervenir dans la préparation des projets et d'apporter son aide pour accélérer la mise en œuvre de projets qui sont déjà en cours de réalisation (et qui, pour certains, ont déjà bénéficié du soutien financier de la Banque). En outre, la BEI s'efforcera activement de participer à la préparation de grandes composantes ou de l'intégralité de projets de RTE-T prioritaires, notamment au travers de la fourniture des services de conseil aux promoteurs des projets du tunnel du Brenner et du système de navigation par satellite Galileo. Une coopération étroite se poursuit avec les coordinateurs au niveau de l'UE, avec la Commission (DG TREN), les États membres, les associations professionnelles et le secteur bancaire afin d'accélérer, chaque fois que possible, le lancement effectif de ces projets et leur

financement. La même chose vaut pour la mise en œuvre du Système européen de gestion du trafic ferroviaire sur certains corridors de fret.

La BEI contribue activement à la mise en place du mécanisme de garantie des prêts en faveur des RTE de transports, qui sera soutenu par l'affectation d'une enveloppe de 500 millions d'EUR provenant des ressources budgétaires de l'UE sur la période 2007-2013 et par une contribution supplémentaire de 500 millions d'EUR fournie par la Banque à partir de sa Réserve du MFS, sur la même période. Ce mécanisme permettra de garantir des lignes de crédit de soutien destinées à des projets de RTE afin de couvrir les risques de déficit de recettes de trafic pendant la phase de démarrage d'exploitation.

La Commission et la BEI présenteront des propositions conjointes afin que le lancement effectif de ce mécanisme puisse avoir lieu au début de 2007, sous réserve de l'adoption du règlement concernant les RTE.

Dans le contexte de l'importance accrue que la Banque accorde à la problématique énergétique, une attention particulière sera également portée aux projets de RTE-E – qui sont des éléments clés de la politique énergétique de l'UE – et, d'une manière générale, aux projets qui vont dans le sens de la création d'une Communauté paneuropéenne de l'énergie, voulue par l'UE.

Appui aux PME

Le soutien aux PME figure désormais parmi les grandes priorités opérationnelles du groupe BEI, conformément aux orientations stratégiques approuvées par le Conseil des gouverneurs en 2005. Cet objectif transversal nécessite à la fois des financements de la BEI, acheminés par le secteur bancaire de l'UE, et des opérations de capital-risque et de garantie du FEI en Europe. La BEI et le FEI ont déjà à cet égard une approche commune, qui a été étoffée en 2006.

Évolution en 2006

Les efforts continus déployés pour améliorer l'orientation « PME » des prêts globaux devraient permettre d'atteindre l'objectif fixé, à savoir, consacrer aux PME un minimum de 50 % de l'activité de prêt global.

Conformément au cadre relatif à la valeur ajoutée pour les prêts globaux et aux recommandations d'EV, des efforts ont également été consentis pour améliorer l'identification et la description de la valeur ajoutée au titre de chacun des trois piliers, la transparence et l'information des bénéficiaires finals. Un rapport sur l'utilisation du précédent prêt global est établi chaque fois qu'une nouvelle opération poursuivant des objectifs similaires est proposée avec le même intermédiaire financier.

Pour accroître encore davantage la valeur ajoutée de son soutien aux PME, la Banque a de plus en plus recours aux substituts de prêt. Ainsi, aux opérations réalisées depuis déjà longtemps en Espagne et en Italie, se sont ajoutées de nouvelles opérations, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Pologne et au Portugal. Des propositions portant sur des montages financiers innovants à l'appui des PME ont été élaborées et soumises pour approbation au Conseil d'administration. Ces transactions innovantes comportent par exemple des mécanismes de partage des risques, ou des combinaisons d'instruments nationaux et régionaux de soutien aux PME et de produits de la BEI. De plus, la Banque poursuit activement la diversification de ses contreparties bancaires (en particulier dans les nouveaux États membres).

Dans le cadre de JEREMIE, le FEI a entrepris, en collaboration avec les autorités de gestion concernées aux échelons national et régional, des travaux préparatoires afin de recenser et d'évaluer les lacunes du marché qui pénalisent les PME dans leurs régions respectives.

Actions prévues

Le développement du soutien aux PME se poursuivra dans le cadre de la coopération renforcée entre la BEI et le FEI dans l'UE. Un partenariat rénové avec le secteur bancaire commercial sera notamment étudié. Dans le cadre du soutien aux PME, les initiatives communes et les instruments financiers mis en place conjointement par le groupe BEI et la Commission européenne sont aussi particulièrement pertinents. L'IFPR, par exemple, devrait pouvoir appuyer des investissements réalisés par des PME (pour des opérations d'un montant minimum de 7,5 millions d'EUR).

La révision interne et la rationalisation des procédures pour les prêts groupés en faveur d'entreprises de taille intermédiaire ont été finalisées et devraient se traduire par une utilisation plus rapide des prêts signés.

Concernant JEREMIE, la période 2007-2013 verra se dérouler un programme de mise en œuvre en trois phases comprenant la sélection d'un fonds de gestion par l'autorité de gestion, la sélection d'intermédiaires financiers nationaux et régionaux par l'administrateur du fonds de gestion et l'invitation faite aux PME à présenter des propositions d'investissement.

Viabilité environnementale

Évolution en 2006

L'année 2006 a encore été marquée par une grande activité de prêt en faveur de projets environnementaux, notamment dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement. Des efforts particuliers ont été déployés dans les domaines des énergies renouvelables, du rendement énergétique et du renforcement de la sécurité énergétique de l'UE, dans le contexte du nouveau plan d'action stratégique en matière d'énergie. Les questions liées aux changements climatiques ont continué de dominer les préoccupations environnementales et des progrès notables ont été faits dans la mise en place des fonds de crédit carbone BEI-BERD et BEI-BIRD. La BEI a créé et lancé l'initiative baptisée « Principes européens pour l'environnement » (PEE). Les pratiques internes de la Banque en matière d'environnement ont été renforcées et élargies afin d'y inclure de nouvelles lignes directrices pour l'évaluation sociale des projets dans les pays extérieurs à l'UE. La Banque a publié son premier Rapport sur la responsabilité d'entreprise, rédigé à partir de son prédécesseur, le Rapport sur l'environnement. Les actions de formation à l'environnement ont été intensifiées.

Actions prévues

En 2007, commencera la rédaction d'une nouvelle Déclaration sur l'environnement, dont la publication est prévue pour 2008. En 2007 également, l'accent sera mis sur la poursuite du renforcement des capacités internes et de la formation et de la sensibilisation du personnel aux questions environnementales et sociales. Les financements en faveur du rendement énergétique constitueront une priorité supplémentaire. Toutes les initiatives actuelles dans le domaine des changements climatiques – le MATCC et les fonds carbone en particulier – devraient commencer à porter leurs fruits, tandis que de nouvelles mesures devraient voir le jour.

L'initiative JESSICA contribuera aussi à la réalisation des objectifs environnementaux visés par l'activité de la BEI, notamment dans le domaine de l'environnement urbain et du caractère durable des grandes villes.

Un objectif environnemental révisé est proposé pour les financements en Europe, à savoir 25 à 30 % du total des prêts. Cet objectif est maintenant exprimé en pourcentage du total des prêts, alors qu'il l'était précédemment par rapport aux prêts individuels (c'est-à-dire non compris les prêts globaux). Cette révision vise principalement à homogénéiser les PIR en les exprimant tous – sauf pour les PME – sur la base du volume total des prêts ou en pourcentage de ce montant. En conséquence, compte tenu du volume limité de prêts globaux axés sur la viabilité environnementale, l'objectif est moins élevé qu'il ne l'était dans le précédent PAB.

Pour une énergie sûre, compétitive et durable

Les raisons qui poussent à introduire dans le PAB un nouvel objectif correspondant à la promotion d'une énergie sûre, compétitive et durable sont exposées au chapitre 1. Deux sous-objectifs quantitatifs ont été fixés relativement à cet objectif global :

- un montant annuel global de l'ordre de 4 milliards d'EUR (s'agissant de signatures à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne) pour des projets relevant d'au moins un des cinq domaines soutenus au titre de cet objectif, à savoir les énergies renouvelables (ER), le rendement énergétique (RE), la recherche-développement et l'innovation (RDI) en matière énergétique, la sécurité et la diversification de l'approvisionnement interne (y compris les RTE-E) et la sécurité énergétique et le développement économique externes (pays voisins et pays partenaires). Cet indicateur, qui cadre avec les résultats de l'activité de prêt enregistrés ces dernières années, reflètera la contribution globale de la BEI aux objectifs prioritaires de l'UE en matière d'énergie. En outre, la question de l'efficacité énergétique va être prise en considération dans toutes les opérations de la BEI. Hormis pour les énergies renouvelables, il n'est pas proposé de fixer des objectifs secondaires pour les cinq domaines, mais des rapports a posteriori seront présentés au Conseil d'administration pour chacun d'eux ;

- un objectif annuel secondaire de 600 à 800 millions d'EUR pour les projets relatifs aux énergies renouvelables. En outre, comme c'est le cas actuellement, 50 % des prêts de la BEI en faveur

de la production d'électricité doivent aller à des projets faisant appel à des technologies basées sur les énergies renouvelables.

La valeur ajoutée sera un principe directeur essentiel dans l'élaboration des opérations. Le cas échéant, celles-ci incluront le recours à des structures et instruments financiers innovants ou des contributions en assistance technique, en particulier en coopération avec la Commission et avec d'autres institutions financières internationales.

La prochaine conférence de la BEI sur l'économie et les finances, prévue pour janvier 2007, aura l'énergie pour thème principal.

Autre objectif de l'activité de prêt : le capital humain

Évolution en 2006

Un autre secteur dans lequel la Banque a continué de renforcer son intervention est celui du capital humain (santé et éducation). Les opérations dans le secteur de l'éducation sont abordées à la section consacrée à l'initiative i2i ci-dessus. Le secteur de la santé est aussi une cible majeure des prêts de la Banque, qui est devenue, dans ce domaine, une source importante de capitaux d'investissement dans toute l'Europe. Le rôle de la « santé » comme pilier du développement économique est de plus en plus reconnu ; ainsi, depuis quelques années, la Commission, à l'instar de la Banque, fonde son approche de ce secteur sur l'idée que la santé est un déterminant majeur de la richesse. Les activités de prêt de la Banque dans ce secteur font désormais une plus large place aux opérations dans les Balkans (Serbie, Roumanie) et dans le bassin méditerranéen (Maroc).

Actions prévues

Outre la poursuite de son activité de prêt proprement dite, la Banque s'implique dans des actions en amont à l'échelle de tout le secteur, par exemple en coopérant avec l'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé et avec le groupement European Union Health Property Network (EUHPN) – deux instances dont la BEI est membre fondateur). Il s'agit en particulier d'assurer une veille sur les systèmes nationaux de santé et de déterminer le caractère approprié des parcs immobiliers des services de santé.

Un document proposant une mise à jour de la politique de la Banque dans le secteur de l'éducation et de la formation, contenant notamment des considérations sur le financement des améliorations qualitatives et des actifs incorporels, sera soumis au Conseil d'administration au début de 2007.

○ **Soutien aux politiques extérieures de l'UE dans les Balkans occidentaux⁶**

Évolution en 2006

Comme prévu, l'activité dans les Balkans occidentaux⁷ s'est développée en direction du secteur privé (en particulier au travers de prêts globaux) ainsi que des secteurs du capital humain, des infrastructures et des investissements des collectivités locales. Ces activités sont menées en étroite coordination avec la Commission européenne (et plus particulièrement avec l'Agence européenne pour la reconstruction), avec les IFI présentes dans la région (en particulier la Banque mondiale, la BERD et la Banque de développement du Conseil de l'Europe), ainsi qu'avec les institutions bilatérales. Une caractéristique clé de l'activité dans cette région est la nécessité de combiner les aides non remboursables (notamment pour l'assistance technique) et les prêts pour appuyer la préparation et la supervision des projets.

Actions prévues

Suite aux recommandations du Conseil européen de juin 2006, la BEI coopère avec la Commission pour évaluer la faisabilité d'un Mécanisme du groupe BEI pour les Balkans occidentaux (auquel d'autres IFI pourraient être associées). Ce mécanisme constituerait un signal fort pour la région et il contribuerait à son développement économique en facilitant le financement de projets viables et d'investissements du secteur privé. Il permettrait d'associer des instruments de la BEI et du FEI sur ressources propres (y compris le MFS) ou, au titre de mandats, de les associer à des instruments de la Commission européenne (en particulier pour l'assistance technique).

⁶ Les données chiffrées des activités dans les Balkans occidentaux, en Russie et dans les pays voisins sont présentées dans les tableaux de performances, à la ligne « Total pays voisins et pays partenaires ».

⁷ Les Balkans occidentaux s'entendent ici à l'exclusion de la Croatie (pays en voie d'adhésion) et de l'ARYM (pays candidat).

○ **Soutien aux politiques extérieures de l'UE dans les pays voisins (y compris la Russie)**

Pays voisins de l'Est et Russie

Évolution en 2006

Suite à la ratification de l'accord-cadre par le Parlement ukrainien, la Banque devrait signer un premier prêt en Ukraine et elle est en train de constituer dans ce pays une réserve de projets d'infrastructures, en étroite coopération avec la BERD. Un accord-cadre a été signé avec le Moldova en novembre 2006 ; sa ratification, attendue sous peu, permettra à la BEI de démarrer ses activités dans le pays (notamment en faveur des infrastructures de transport et d'énergie).

Actions prévues

En Russie et dans les pays voisins de l'Est, la priorité sera accordée à l'utilisation du mandat de prêt de 500 millions d'EUR (qui arrive à expiration en juillet 2007), ce qui devrait être réalisable compte tenu de la réserve de projets identifiés, notamment en Ukraine.

Par la suite, l'activité se déroulera dans le cadre du nouveau mandat extérieur, dont la portée régionale a été étendue. La BEI agira alors en étroite coopération avec la Commission européenne et la BERD pour identifier, instruire et cofinancer des projets, comme prévu dans le protocole d'accord signé en juin 2006.

Pays méditerranéens

Évolution en 2006

En 2006, le total des approbations, des signatures et des décaissements dans les pays méditerranéens devrait être globalement conforme aux objectifs. La réalisation de ces objectifs pourrait toutefois être fortement perturbée par les récents événements politiques et hostilités au Proche-Orient.

Les ressources disponibles au titre de l'actuel mandat Euromed II étaient quasiment épuisées à la fin de 2005. Il convient toutefois de noter que des montants supplémentaires ont été libérés pour de nouvelles signatures sous l'effet d'annulations. En 2006, on s'est ainsi plus particulièrement attaché à utiliser les fonds encore disponibles au titre du Mécanisme de partenariat méditerranéen (aux propres risques de la BEI).

L'année 2006 a aussi été le deuxième exercice d'activité complet pour les nouveaux éléments et instruments prévus dans le cadre de la FEMIP renforcée. Au cours des huit premiers mois de 2006, 18 contrats totalisant 6,8 millions d'EUR ont été signés au titre du Fonds d'assistance technique de la FEMIP, tandis que six projets, représentant un montant total de 3,1 millions d'EUR, ont été approuvés au titre du Fonds fiduciaire de la FEMIP. En juin 2006, le Conseil des gouverneurs a approuvé une demande d'autorisation portant sur la dotation d'une deuxième tranche de 100 millions d'EUR à l'ESF pour développer les opérations avec partage des risques dans les pays méditerranéens.

Les trois bureaux régionaux du Caire, de Tunis et de Rabat sont désormais pleinement opérationnels. La période initiale de fonctionnement montre que ces bureaux contribuent à accroître la visibilité de la Banque dans la région et qu'ils généreront un supplément d'activité.

Actions prévues

Les actions prévues pour 2007 seront menées en conformité avec les accords trouvés le 26 novembre 2006 par le Conseil ECOFIN en ce qui concerne les mandats extérieurs. La Banque participera à des initiatives visant à renforcer les efforts pour dépolluer la Méditerranée. L'accent actuellement mis sur le resserrement de la coordination avec la Commission et avec les autres institutions multilatérales et bilatérales présentes dans la région sera également maintenu.

○ Soutien aux politiques extérieures de l'UE dans les pays partenaires⁸

Pays ACP et PTOM

Évolution en 2006

Malgré la complexité accrue des opérations dans les segments du secteur privé dans lesquels opère la Facilité d'investissement (FI), l'activité est restée soutenue. En outre, les effets de plusieurs initiatives telles que la révision de l'Accord de Cotonou en 2005, qui a permis d'assouplir l'utilisation des bonifications d'intérêt en faveur des pays très endettés, commencent à être visibles. Cela s'est déjà traduit par un accroissement significatif de la part relative des investissements d'infrastructure. En outre, il faut signaler les importants progrès réalisés dans le renforcement de la coordination et de la collaboration avec d'autres bailleurs d'aide, notamment la Commission européenne dans le cadre de la Facilité pour l'eau – une première série de cinq propositions prévoyant la participation de la BEI a été acceptée – ainsi que du partenariat euro-africain pour le financement d'infrastructures. La création officielle (en juillet 2006) du bras opérationnel de ce dernier, sous la forme d'un fonds fiduciaire, devrait permettre à la Banque de recourir davantage à ses ressources propres qu'elle ne l'avait fait jusque là.

D'ici à la fin de l'année, le volume des approbations devrait atteindre l'objectif visé dans le PAB pour 2006. La signature de plusieurs projets a été retardée par différents facteurs, dont la longueur des négociations sur la tarification, l'attente d'approbations de la part des pays ACP concernés et le report de la clôture de certains fonds de capital-investissement. Les grandes opérations de financement sur projet, qui présentent des caractéristiques innovantes par rapport aux prêts habituels de la Banque dans cette région, sont en nombre croissant. La possibilité pour la BEI d'offrir une gamme plus large d'instruments financiers à risques assortis d'une certaine souplesse est une importante source de valeur ajoutée pour les promoteurs des pays ACP. Cela s'accompagne toutefois d'une complexité accrue de la structure des montages financiers et, partant, d'un allongement du délai entre l'approbation et la signature de l'opération. Néanmoins, la situation sur le plan des volumes de décaissements est positive par rapport aux années précédentes.

Actions prévues

2007 sera la dernière année du premier Protocole financier de l'Accord de Cotonou. À la fin de 2006, les approbations au titre de la FI devraient totaliser quelque 1,7 milliard d'EUR ; seuls 350 millions d'EUR environ resteraient non engagés au titre du premier protocole. Par conséquent, tant que le calendrier de la ratification du deuxième protocole – supposé entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2008 – n'est pas connu avec certitude, les fonds devront être gérés avec rigueur. Une stratégie sera mise au point pour chaque région (y compris les PTOM) et pour chaque instrument financier, dans l'optique de définir des priorités de prêt. De plus, des efforts particuliers seront faits pour réduire encore les retards survenant dans la mise en œuvre des projets, afin d'accélérer les signatures et les décaissements.

Des lignes directrices pour une utilisation plus souple des ressources propres sont en cours de rédaction. Si elles sont approuvées, elles permettront d'accroître l'utilisation des ressources propres pour les opérations dans les pays ACP et les PTOM, ce qui serait particulièrement pertinent dans le contexte des ressources limitées de la FI et des possibilités ouvertes par la signature de l'accord sur le fonds fiduciaire du Partenariat euro-africain pour les infrastructures.

République d'Afrique du Sud (RAS)

Évolution en 2006

L'activité de la Banque sur ses ressources propres en RAS se poursuit au rythme prévu et l'actuel mandat de prêt (2000-2006), de 825 millions d'EUR, devrait être intégralement engagé d'ici à la fin de 2006. Plus de 50 % des décaissements au titre de ce mandat ont été effectués en monnaie locale (rand sud-africain, ZAR), en profitant de la réussite de l'opération de trésorerie de la Banque sur l'euro-marché du rand.

⁸ Les données chiffrées des activités dans les pays suivants sont aussi présentées dans les tableaux de performances, à la ligne « Total pays voisins et pays partenaires » : Balkans, Russie, nouveaux pays voisins de l'UE, pays de l'AELE, pays méditerranéens (à l'exclusion de la Turquie), pays de la zone ACP et PTOM, RAS, pays de la zone ALA.

Actions prévues

Le montant du nouveau mandat de prêt en RAS assorti de la garantie de l'UE pour la période 2007-2013 ne sera que légèrement augmenté, en valeur nominale, par rapport au mandat précédent. En conséquence, les engagements annuels moyens de prêt en Afrique du Sud devraient être du même ordre que dans le cadre du mandat précédent. Du fait de la réduction envisagée de la couverture de la garantie communautaire pour les opérations du secteur privé, il se pourrait que la part des prêts au secteur privé soit inférieure à ce qu'elle était au titre des mandats précédents.

Amérique latine et Asie

Évolution en 2006

Compte tenu de la réutilisation d'une partie des montants correspondant à quatre prêts annulés et à un prêt non décaissé (soit un total de 270 millions d'EUR), le total des signatures pour toute la durée du mandat ALA III excédera légèrement l'enveloppe convenue de 2,48 milliards d'EUR, mais le volume effectif des prêts accordés sera maintenu dans les limites du mandat.

Le montant des approbations et des signatures dépasse déjà les objectifs globaux fixés dans le PAB pour 2006. Les décaissements, en revanche, sont légèrement inférieurs aux objectifs. Cela s'explique en partie par le fait que, dans plusieurs pays dont le Brésil, le Mexique et la Thaïlande, les prêts sur ressources propres avec partage des risques que propose la Banque sont devenus moins intéressants depuis que des financements en monnaie locale, assortis d'exigences de sûretés moins strictes, sont disponibles à des tarifs compétitifs, alors que le coût de couverture du risque de change a augmenté.

En avril 2006, deux lignes de crédit pour la reconstruction après le tsunami ont été signées, l'une en faveur de Sri Lanka, l'autre en faveur des Maldives. Un prêt direct pour la construction d'une cimenterie dans une région du Pakistan touchée par le tremblement de terre d'octobre 2005 a également été signé en 2006.

Actions prévues

Dans les pays de la zone ALA, la Banque continuera de suivre plusieurs axes complémentaires pour épuiser le mandat actuel tout en contribuant à ouvrir la voie pour le prochain, en procédant à la promotion de son produit avec partage des risques, à l'identification de projets dans le secteur des énergies renouvelables et à l'exploration des possibilités de financement en monnaies locales sur quelques marchés clés (Brésil, Chine).

Par ailleurs, la Banque s'efforcera, comme le lui a demandé la République populaire de Chine (RPC), de soutenir le partenariat noué entre cette dernière et l'UE concernant les changements climatiques, en s'associant à un dispositif multi-investissements à grande échelle qui servira à financer une série de projets d'investissement devant contribuer à la prévention et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

○ Perspectives financières pour 2007-2013 et mandats associés

Évolution en 2006

En juin 2006, un groupe de travail conjoint BEI-Commission a finalisé deux rapports relatifs aux opérations de prêt de la BEI hors de l'UE (à l'exclusion des activités dans les pays ACP, qui sont traitées dans le cadre d'un mandat distinct émanant directement des États membres). Le premier de ces deux rapports présente une évaluation détaillée des mandats de prêt extérieurs actuels de la BEI pour la période 2000-2006 ; le second passe en revue les orientations possibles dans ce cadre. Parallèlement à ces rapports, le groupe de travail a contribué à rédiger les propositions de la Commission au Conseil concernant le renouvellement des mandats de prêt extérieurs. Le Conseil ECOFIN est parvenu à un accord politique sur ces propositions le 28 novembre 2006, et le Conseil de l'UE a adopté une décision finale le 19 décembre 2006.

La Banque et la Commission se sont mises d'accord sur la constitution et la gestion par la BEI d'un fonds fiduciaire qui constituera un mécanisme essentiel de la mise en œuvre du partenariat euro-africain pour les infrastructures et qui permettra d'accroître, de façon durable, les financements de l'UE en faveur des infrastructures en Afrique en proposant un mélange d'aides publiques non remboursables et de prêts à long terme, notamment grâce à l'octroi de bonifications d'intérêt.

Les décisions relatives à l'affectation de fonds budgétaires sous forme d'aides non remboursables, de capitaux à risques et d'assistance technique ne font pas partie de la base juridique des mandats

extérieurs mentionnés ci-dessus ; en effet, elles devront être prises par la Commission, en consultation avec les comités concernés, dans le cadre des règlements IAP, IEVP et ICD. La qualité de l'articulation entre les prêts de la BEI et les fonds budgétaires de l'UE sera cruciale pour la bonne mise en œuvre du nouveau mandat extérieur.

Deuxième pilier : qualité et solidité des projets

Mesure de la valeur ajoutée, de l'innovation et de la qualité

En 2007, l'un des principaux objectifs sera d'améliorer la cohérence et l'harmonisation de la notation de la valeur ajoutée pour toutes les opérations et tous les types de prêts. C'est dans cette optique que la Banque se propose de définir des références à l'intérieur de chaque pilier. Ces références, qui pourront différer en fonction du type de prêt et du secteur, seraient fixées au moyen de critères de qualité clés (par exemple : rentabilité économique, rentabilité financière, incidence sur l'environnement) et de valeurs de référence associées à chaque note. Une autre mesure projetée est la mise en place de « séminaires de communication des résultats » permettant de partager les connaissances acquises et d'améliorer l'étalonnage des évaluations.

Ainsi, par exemple, la Banque tentera d'identifier et de rendre compte plus systématiquement des moyens par lesquels elle peut contribuer à améliorer la qualité des projets au travers, par exemple, de missions d'assistance technique à l'extérieur de l'UE, d'aide à la structuration des projets, d'identification et d'atténuation des risques liés aux projets, ou encore d'aide à la programmation et à la préparation des projets (à l'instar, par exemple, de l'initiative JASPERS à l'intérieur de l'UE).

Le réexamen du cadre de la valeur ajoutée utilisé pour les opérations en Europe a par ailleurs mis en lumière la nécessité de mieux rendre compte des dimensions supplémentaires de la contribution de la BEI à la valeur ajoutée, s'agissant notamment du travail effectué en amont des projets, de l'apport d'assistance technique ou de services de conseil (par exemple, JASPERS, conseils financiers, options techniques pour les Fonds structurels et le Fonds de cohésion).

Troisième pilier : avantages financiers spécifiques résultant de l'utilisation des fonds de la BEI

Le bilan de l'évaluation du troisième pilier de la valeur ajoutée pour les approbations de projets en Europe indique que les objectifs fixés dans le PAB seront atteints en 2006.

Plusieurs améliorations ont été apportées aux méthodes servant à évaluer quantitativement la valeur ajoutée financière, notamment par la définition de points de référence (pour le calcul du coût des autres financements possibles) et la prise en compte de la plus longue durée des prêts de la BEI. Qui plus est, cette évaluation quantitative sera désormais systématiquement réexaminée et validée par la direction « Gestion des risques » pour toutes les opérations en Europe. Ces ajustements méthodologiques ainsi que cette validation indépendante amélioreront la cohérence de l'évaluation.

Initiatives en faveur d'une prise de risque et d'une valeur ajoutée accrues

Les options retenues pour réaliser l'objectif d'accroissement de la valeur ajoutée des opérations de la Banque par une augmentation de sa tolérance au risque et la mise en place de nouveaux instruments financiers sont :

- l'affinement de la politique de crédit et des systèmes de classement des prêts et de tarification des risques, décrit au chapitre 1 – une preuve tangible de l'évolution vers davantage de prise de risque est que l'objectif pour les opérations en Europe assorties d'une note interne inférieure ou égale à B- sera atteint en 2006 ;
- l'extension et le renforcement du MFS, décrit au chapitre 1 ;
- les nouveaux instruments financiers, présentés au chapitre 1.

Sur la base d'une réserve de projets approuvés ayant utilisé les dotations initiales en capital, la mise au point de nouveaux instruments financiers (axés sur les objectifs « RTE » et « i2i » du PAB) se concentre sur deux domaines :

- i) la mise au point définitive des instruments financiers conjoints avec la Commission – IFPR et mécanisme de garantie des prêts en faveur des RTE de transports ; et

- ii) l'élaboration de « produits MFS » standard pouvant être mis en œuvre rapidement et dupliqués à plus grande échelle dans différents secteurs et pays selon des modalités et à des conditions plus ou moins similaires.

Concernant i2i, les principaux modèles de produits susceptibles de répondre aux besoins particuliers du secteur de la RDI peuvent être résumés comme suit :

- i) prêts directs et garanties pour des entreprises admissibles au MFS et des sociétés ad hoc ou structures de type PPP ;
- ii) structures à partage de risques destinées aux entreprises, aux PPP, aux initiatives de financement privées et aux PME, dans ce dernier cas avec des institutions intermédiaires ;
- iii) prêts directs et garanties pour de grands projets d'infrastructures de recherche ; et
- iv) plates-formes technologiques européennes.

Concernant les RTE, les principaux produits identifiés sont :

- i) prêts avec prise en charge des risques liés à la construction, aux phases d'exploitation initiales et aux recettes dans les structures de type PPP ;
- ii) fonds d'infrastructures ; et
- iii) garanties de prêts privilégiés ou subordonnés pour des entreprises, des sociétés ad hoc et des tierces parties du secteur public ou privé.

La participation de la BEI à des fonds d'infrastructures – un nouveau produit pour les opérations en Europe au titre du MFS – se développe, avec une couverture géographique qui s'étend progressivement à tous les pays de l'UE. Sur la base de l'expérience acquise dans ce domaine, des propositions pour une participation dans des fonds ayant une plus grande couverture géographique et reflétant les priorités du PAB – l'énergie et les changements climatiques, par exemple – ont été soumises pour approbation au Conseil d'administration.

Coopération au sein du groupe BEI

En octobre 2005, les conseils d'administration respectifs de la BEI et du FEI ont approuvé un document intitulé *Coopération opérationnelle entre la BEI et le FEI*, qui établit les modalités et mécanismes d'une action commune en faveur des PME et du secteur financier (garanties du FEI associées à des prêts globaux de la Banque et transactions conjointes assorties de degrés de risque différents dans le cadre d'opérations de titrisation de créances sur les PME). Les plans d'activité respectifs de la Banque et du FEI pour 2006-2008 comportaient pour la première fois des objectifs spécifiques pour les opérations communes BEI-FEI.

Le soutien aux PME reste au cœur de l'activité actuelle du FEI, en sa qualité d'organe du groupe BEI spécialisé dans le capital-risque et l'apport de garanties, y compris au titre de mandats de l'UE, rôle par lequel le Fonds remédie aux défaillances et aux insuffisances du marché dans le financement des PME. En outre, le FEI a élargi son rôle de conseiller dans le secteur des PME, notamment auprès d'autorités nationales ou régionales qui mettent en œuvre des mécanismes de capital-risque à l'appui d'entreprises en phase initiale de développement. Le soutien aux PME passe également par une utilisation croissante d'instruments financiers innovants tels que les titres adossés à des actifs et les obligations foncières. On peut également envisager de renforcer la coopération entre la BEI et le FEI, en particulier dans les opérations de capital-risque combinées au MFS et à l'IFPR, ainsi qu'au sein de JEREMIE.

Les opérations du FEI portant sur des « niches » de marché caractérisées par une forte volatilité, les projections opérationnelles qui figurent dans le plan à moyen terme pour le groupe BEI sont forcément indicatives. Cependant, la coopération avec le FEI n'est pas que quantitative ; l'apprentissage mutuel en est aussi un élément central. Les missions conjointes ainsi que le partage des informations relatives à l'audit préalable et au suivi des transactions, dans le respect des questions de confidentialité, sont par conséquent encouragés. L'amélioration de la communication entre la Banque et le Fonds contribue à mettre en valeur les synergies et à identifier des possibilités de « vente croisée ».

Tableau : Objectifs opérationnels complémentaires

Montants en millions d'EUR sauf indication contraire (en raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des composantes)	2005 - réalisé	Objectif pour 2006	2006 - estimation	Objectif pour 2007	Orientation pour 2008	Orientation pour 2009	Variation moyenne en % 2005-2009
OBJECTIFS INSTITUTIONNELS EN MATIÈRE DE PRÊTS							
1. Valeur ajoutée (à l'approbation) des opérations en Europe - % de la note « faible » sur le total des prêts							
Premier pilier : conformité avec les objectifs de l'UE	0,3	0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Deuxième pilier : qualité et solidité des projets	0,7	<3	0,0	<3	<3	<3	-
Troisième pilier : avantage financier découlant de l'utilisation des fonds de la BEI	0,0	<3	0,0	<3	<3	<3	-
2. Valeur ajoutée (à l'approbation) des opérations hors Europe - % de la note « faible » sur le total des prêts							
Premier pilier : contribution aux objectifs et priorités définis dans le mandat	-	-	n.d.	0,0	0,0	0,0	-
Deuxième pilier : qualité et solidité des projets	-	-	n.d.	<3	<3	<3	-
Troisième pilier : contribution de la BEI	-	-	n.d.	<3	<3	<3	-
3. Ensemble des prêts et autres opérations – approbations							
Total BEI	50 958	49 652	52 420	50 400	52 218	54 768	2
- Total UE + pays en voie d'adhésion et candidat	47 549	46 260	48 140	46 720	48 670	50 320	1
- Total pays voisins et pays partenaires	3 409	3 392	4 280	3 680	3 548	4 448	7
4. Signatures à l'appui de l'objectif « convergence » dans les pays de l'UE à 27							
- Total des prêts – en équivalents millions d'EUR (à titre indicatif)	-	-	n.d.	15 880	16 380	16 880	n.d.
5. Signatures RTE-T prioritaires (objectif prioritaire RTE) (hors télécom.) en Europe (total des prêts)							
	-	-	n.d.	2 200	2 500	2 800	n.d.
6. Signatures en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement							
- Total Europe – en équivalents millions d'EUR – à titre indicatif (total des prêts)	-	-	n.d.	10 170	10 500	10 840	n.d.
- en % des prêts individuels hors Europe	-	-	n.d.	20	22	25	-
7. Part des prêts globaux dans les États membres destinés aux PME (%)	48,0	>50	50	>50	>50	>50	
8. Opérations – Unités opérationnelles distinctes							
8.1 Unité opérationnelle spéciale FEMIP							
Approbations	2 789	2 600	3 389	3 270	3 480	3 650	7
- dont opérations sur ressources propres de la BEI	2 745	2 550	3 320	3 220	3 430	3 600	7
- dont opérations sur capitaux à risques	44	50	69	50	50	50	3
Signatures	2 194	2 250	2 566	3 090	3 240	3 400	12
- dont opérations sur ressources propres de la BEI	2 149	2 200	2 510	3 040	3 190	3 350	12
- dont opérations sur capitaux à risques	45	50	56	50	50	50	3
Décaissements	1 724	1 500	1 710	2 250	2 400	2 600	11
- dont opérations sur ressources propres de la BEI	1 705	1 470	1 698	2 230	2 380	2 580	11
- dont opérations sur capitaux à risques	19	30	12	20	20	20	1
8.2 Unité opérationnelle autonome ACP-Cotonou							
Approbations	643	812	1 248	800	898	898	9
- dont opérations sur ressources propres de la BEI	170	300	612	450	448	448	27
- dont opérations au titre de la Facilité d'investissement	473	512	636	350	450	450	-1
Signatures	502	800	673	1 130	749	823	13
- dont opérations sur ressources propres de la BEI	151	300	183	580	399	423	29
- dont opérations au titre de la Facilité d'investissement	351	500	490	550	350	400	3
Décaissements	128	650	395	650	720	670	51
- dont opérations sur ressources propres de la BEI	14	230	155	200	220	170	87
- dont Facilité d'investissement et anciennes Conventions de Lomé	114	420	240	450	500	500	45
9. Encours des engagements (signés au cours des 3 dernières années, sans aucun décaissement)							
- Hors Europe (en % du total)	-	-	n.d.	<30	<30	<30	-
10. Signatures en faveur du secteur privé							
- Hors Europe (en % du total)	-	-	n.d.	30	32	35	-
11. Signatures en faveur du développement du secteur financier							
- Hors Europe (en % du total)	-	-	n.d.	20	22	25	-
12. Signatures en faveur des infrastructures							
- Hors Europe (en % du total)	-	-	n.d.	35	37	40	-
13. Produits hybrides FEI (opérations de capital-risque et de garantie)	-	170/180	45	60/120	80/150	80/150	n.d.

Notes :

Indicateurs 1 et 2 : « Faible » est la plus basse des quatre catégories de valeur ajoutée. Les chiffres reflètent l'objectif consistant à limiter autant que possible le pourcentage de projets tombant dans cette catégorie.

Indicateur 8.2 : Comprend les opérations dans les PTOM et en RAS. Les prévisions concernant le mandat Cotonou reposent sur l'hypothèse que la dotation supplémentaire en capital du FED (1,1 milliard d'EUR) récemment approuvée au titre du cadre financier pluriannuel pour la période 2008-2013 sera effective en 2008.

3. Perspectives en matière de clientèle

Réponse aux attentes

La satisfaction des attentes des promoteurs et des emprunteurs est un élément clé pour mesurer la valeur ajoutée de la Banque dans ses activités opérationnelles. En 2006, plusieurs services de la Banque ont, grâce à leur coopération, permis des progrès rapides sur un certain nombre de propositions relatives au renouvellement et à l'extension du MFS, à la mise au point de nouveaux produits financiers communs avec la Commission et à l'activité de conseil (Galileo, par exemple). En particulier, la direction « Financements en Europe » a été réorganisée et a vu la création d'un nouveau département transversal appelé « Instruments de l'action pour la croissance » (IAC), qui est responsable, en coopération avec les départements de prêt géographiques, des opérations menées au travers du MFS dans les domaines des RTE et de i2i, assure la direction de trois centres d'expertise (i2i, RTE/PPP et environnement et énergie) et coordonne les activités de conseil de la direction. Les prochaines évolutions concerneront la mise en œuvre de l'IFPR et du mécanisme de garantie des prêts en faveur des RTE de transports, ainsi que la mise au point, en coopération étroite avec les départements de prêt géographiques, de nouveaux produits financiers au titre du MFS.

Alors que la BEI cherche à améliorer la valeur ajoutée de ses interventions, notamment en assumant davantage de risques lorsqu'elle le peut et en mettant en place des produits et des structures de prêt de plus en plus complexes, il apparaît crucial de rassembler les compétences pertinentes, issues de tous les services de la Banque, afin de créer une approche de la clientèle qui soit à la fois réactive et cohérente. La *gestion globale des relations* restera donc un mécanisme clé de coordination, mais elle sera encore renforcée afin de permettre des actions communes envers la clientèle, tant en interne, entre l'IAC et les départements opérationnels géographiques, qu'entre la Banque et ses partenaires extérieurs tels que le FEI, la Commission européenne et les institutions financières commerciales.

Dans ses activités de prêt hors de l'UE, la Banque cherche aussi activement à satisfaire, voire à dépasser, les attentes de ses clients. Fondamentalement, les financements fournis par la Banque dans le cadre de ses mandats de prêt extérieurs sont consentis à des conditions de prix et de durée (et, de plus en plus, dans des monnaies) que les promoteurs auraient beaucoup de peine à obtenir dans des régions où les marchés financiers peuvent être inexistantes ou non liquides, et où les autres sources de financement sont rares. De plus, à l'extérieur de l'Europe, la Banque s'efforce en permanence d'adapter au mieux son offre aux besoins de ses clients en proposant des modes de financement qui constituent des nouveautés dans les régions concernées. Le recours croissant à des instruments financiers davantage subordonnés, comme les garanties, les prêts mezzanine et les prises de participation, dans un cadre soigneusement structuré et sélectif, témoigne de cette volonté. La Banque est aussi à l'écoute des attentes de ses différentes parties prenantes au travers de sa participation à la mise en place de mécanismes tels que le fonds fiduciaire de la FEMIP, mais aussi de sa participation à des dispositifs tels que la Facilité pour l'eau de l'UE et le partenariat euro-africain pour le financement d'infrastructures – entre autres formes de coopération étroite avec les IFI et la Commission.

○ Nouvelles activités et nouveaux domaines d'intervention

Parallèlement à l'extension et à l'adaptation progressives des systèmes d'évaluation de la valeur ajoutée, les activités d'assistance technique de la Banque seront de plus en plus guidées par la volonté de dégager et d'augmenter la valeur ajoutée des projets concernés.

○ Élaboration de nouveaux instruments financiers

Comme indiqué plus haut, la mise au point de nouveaux instruments financiers progresse, en témoignent notamment la participation à des fonds d'infrastructures (et à des fonds soutenant d'autres objectifs sectoriels), l'utilisation, pour la première fois, d'un contrat d'échange de défaut de paiement pour gérer des problèmes spécifiques d'encours de crédit ou encore la création de produits plus structurés à l'intention des contreparties de la BEI. Deux voies susceptibles de permettre l'allègement du capital réglementaire sont actuellement explorées : le partage de risques et l'utilisation accrue des opérations de titrisation. La titrisation peut être une bonne solution pour pallier les contraintes de limites de crédit, de taille de l'intermédiaire et de capacités et, dans certains cas, peut contribuer à renforcer la valeur ajoutée. En développant ce genre d'opérations, la Banque

cherche à élargir sa gamme de produits et à consolider son rôle de partenaire et de source de financement souple, mais aussi à favoriser le développement des financements à l'appui des objectifs prioritaires de l'UE (en particulier les PME).

La BEI travaille, avec un certain nombre d'établissements bancaires partenaires, à la possibilité d'introduire des mécanismes de partage de risques dans les financements de projet afin de renforcer le champ d'intervention et la capacité de financement des intermédiaires dans ce domaine. La BEI participe à des opérations portant sur des titres adossés à des actifs depuis plusieurs années, et l'année 2006 a été marquée par une nette augmentation du nombre de ces opérations, tant au niveau de leur distribution géographique que de la nature des structures sous-jacentes. Comme indiqué ci-dessus, le groupe BEI a entrepris de resserrer sa coopération interne afin d'assurer une participation plus complète de la Banque et du Fonds aux dispositifs de titrisation en faveur des PME.

En 2006, le département « Trésorerie » a travaillé en concertation étroite avec les directions chargées des opérations de prêt afin de promouvoir les innovations en matière de prêts évoquées ci-dessus. Sa principale contribution à cet égard a été – et restera en 2007 – de concevoir de nouveaux produits financiers.

Les instruments financiers nouvellement créés seront mis en œuvre conjointement avec les outils de back-office associés.

Partenariats

○ Coopération avec les autres institutions de l'UE, notamment avec la Commission, le Conseil et le Parlement

Les grandes initiatives conjointes que le groupe BEI et d'autres institutions européennes préparent en ce moment dans l'Union peuvent être résumées comme suit.

Principales initiatives élaborées en coopération avec les autres institutions de l'UE

En 2006, plusieurs initiatives stratégiques conjointes ont vu le jour suite à l'approbation par le Conseil et le Parlement des bases juridiques et des décisions budgétaires pertinentes, et à la signature des contrats correspondants entre la Commission et la BEI. La définition des processus de gouvernance ou de gestion appropriés et la réalisation des études de marché préparatoires sont en voie d'achèvement en vue de leur démarrage effectif en 2007.

En particulier, la coopération entre le groupe BEI et la Commission a pris une nouvelle dimension, comme en témoigne le lancement en 2006/2007 de trois grandes initiatives – JASPERS, JEREMIE et JESSICA⁹ – et de deux instruments financiers – l'IFPR et le mécanisme de garantie des prêts en faveur des RTE de transports – qui seront gérés par la BEI. Les autres initiatives concernent les activités dans les domaines de l'urbanisation et de l'environnement, le lancement de plates-formes technologiques, les nouveaux mandats extérieurs, la FEMIP renforcée et le fonds fiduciaire du Partenariat euro-africain pour les infrastructures. En Afrique du Sud, la Commission met en place un deuxième mécanisme de capital-risque destiné à soutenir les nouveaux entrepreneurs issus des populations historiquement désavantagées, toujours avec l'aide de la BEI en qualité de conseiller financier. Le FEI, de son côté, dispose également d'un nouvel instrument conjoint, le Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC), et a commencé à réaliser des opérations pilotes de transfert de technologies.

Dans une certaine mesure, ces initiatives découlent des nouvelles Perspectives financières pour la période 2007-2013. De nouveaux indicateurs, en cours de développement, permettront de rendre compte de l'activité au titre de ces initiatives et instruments (en sus des rapports réguliers déjà prévus). En 2007, les indicateurs de performance relatifs à la coopération avec la Commission seront étendus afin de prendre en considération les activités au sein de chaque initiative ou instrument conjoint.

La Banque met la dernière touche aux propositions préparées avec la Commission européenne et la BERD concernant la création d'un Centre européen d'expertise en matière de PPP (CEEP) en 2007. Le CEEP faciliterait le partage d'expériences entre organismes du secteur public chargés de la réalisation de PPP en Europe et fournirait une assistance pour la mise en œuvre de PPP.

⁹ L'étude d'évaluation préliminaire, sur la forme et sur le fond, de JESSICA, cofinancée avec la Commission sera achevée au début de 2007.

Vue d'ensemble des principales initiatives élaborées en coopération avec les autres institutions de l'UE

Instrument de financement avec partage des risques (IFPR)	Ce mécanisme élaboré par la BEI et la Commission pourrait se voir affecter, sous réserve d'accord sur le budget du 7 ^e Programme-cadre de l'UE (2007-2013), une enveloppe de 1 milliard d'EUR au maximum provenant du budget de l'UE. L'IFPR est conçu pour promouvoir en particulier, sur le territoire européen, les investissements du secteur privé dans les domaines de l'innovation, de la recherche, du développement technologique et de la démonstration en renforçant la capacité de la Banque à financer des activités à plus haut risque dans cette zone. Voir le chapitre 2.
Mécanisme de garantie des prêts en faveur des RTE de transports – précédemment l'Instrument de garantie communautaire (IGC) pour les RTE de transport	Cet instrument, qui sera géré par la Banque et soutenu par une enveloppe de 500 millions d'EUR dans le cadre du nouveau règlement financier pour les RTE-T sur la période 2007-2013, a pour but de couvrir les risques liés aux recettes durant un temps limité après la réalisation des projets de RTE, en particulier ceux ayant une structure de PPP. Voir le chapitre 2.
Joint Assistance in Supporting Projects for European Regions (JASPERS)	Partenariat d'assistance technique conclu entre la Commission, la BEI et d'autres IFI (BERD notamment), dont le but est d'appuyer la mise en œuvre de la politique de cohésion de l'UE durant la période de programmation 2007-2013 au travers de deux grandes missions : 1. aider, à leur demande, des États membres et des entités apparentées à préparer et à soumettre des projets de qualité en vue de leur financement par des aides non remboursables provenant du Fonds de cohésion et du FEDER ; 2. instruire, au profit de la Commission, de grands projets soumis pour ce type de financement. Les travaux préparatoires comprennent notamment : <ul style="list-style-type: none"> • des accords de coopération et de financement et la formation de structures de gouvernance avec la Commission européenne et la BERD, signés en juillet 2006 ; • des plans d'action nationaux pour les activités prioritaires dans chacun des 12 pays bénéficiaires (c'est-à-dire, les dix nouveaux États membres, plus la Bulgarie et la Roumanie) ; et • la constitution d'un effectif de personnels internes et externes et l'apport de consultants externes et d'assistance technique pour JASPERS, ainsi que la préparation de l'ouverture de centres ou de bureaux régionaux pour JASPERS à Varsovie, Bucarest et Vienne d'ici à la fin de 2006 ou au début de 2007.
Joint European Resources for Micro-to-Medium Enterprises (JEREMIE)	Initiative conjointe du groupe BEI et de la Commission européenne pour faciliter l'accès des PME aux financements y compris pour les jeunes entreprises, notamment au travers du microcrédit. Cette initiative amènera le FEI à créer et gérer une série de fonds ou de comptes dans lesquels les États membres participants injecteront des ressources au titre des Fonds structurels de l'UE, qui seront complétées et renforcées par la BEI et d'autres bailleurs de fonds et mises à la disposition d'institutions actives dans les secteurs des fonds de capital-risque, du financement des PME et du microcrédit.
Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas (JESSICA)	JESSICA est une nouvelle initiative de la Commission qui découle de la politique urbaine commune renforcée dans la foulée de l'Accord de Bristol de décembre 2005 – qui édictait les critères élémentaires d'une approche européenne des villes durables. Elle fournit aux autorités de gestion des États membres et du FEDER des solutions sur mesure pour financer une vaste gamme de projets de rénovation et d'aménagement urbains dans le cadre de programmes locaux intégrés. Un rôle de premier plan est prévu pour la Banque, qui peut être directement désignée par les autorités de gestion pour administrer le fonds de gestion des ressources de JESSICA.
Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC)	Programme-cadre doté de 1 milliard d'EUR qui sera géré par le FEI. Il remplacera l'actuel Programme pluriannuel pour les entreprises (MAP) 2000-2005 et servira à fournir des garanties et du capital-risque aux PME.
Accélérateur de transfert de technologies	À l'issue de l'analyse de la situation des transferts de technologies en Europe, menée par le FEI et la BEI pour le compte de la Commission, le FEI a proposé de nouveaux types de vecteurs de capital-risque associant de grands centres de recherche, ainsi que des mécanismes de financement intervenant en amont du capital-risque. Le FEI participe ainsi à deux consortiums internationaux, AFIBIO et ACHIEVE, sélectionnés pour bénéficier d'un financement au titre du sixième programme-cadre, qui ont pour objet d'améliorer l'accès aux financements au stade du transfert de technologie et qui regroupent un certain nombre de parties prenantes dans toute l'Europe. Ces consortiums, conclus pour une durée d'environ deux ans, sont opérationnels depuis la fin de 2005.

Plates-formes technologiques	Les plates-formes technologiques, mises en place à l'initiative et sous la conduite de la Commission et que la BEI contribue activement à lancer, doivent servir de forum pour mettre en relation les divers acteurs de domaines technologiques innovants revêtant de l'importance pour l'avenir de l'industrie européenne ; un de leurs objectifs fondamentaux est de créer une vision et une stratégie communes pour une technologie donnée.
Environnement durable	Le Geeref, ou fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (<i>Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund</i>), est un nouvel instrument de financement créé à l'instigation de la DG ENV et dont l'objectif est de fournir du capital d'amorçage pour la mise au point de projets relatifs aux énergies renouvelables dans plusieurs régions. La Banque étudie actuellement avec les services de la Commission les modalités d'une coopération, au niveau local, avec cette nouvelle structure. La BEI participe à un groupe de travail de haut niveau qui vise à promouvoir le Plan d'action de l'Union européenne en faveur des écotechnologies, adopté par le Conseil européen à l'appui de cet élément particulier de la stratégie de Lisbonne.
FEMIP	La FEMIP a été créée en octobre 2002, suite au Conseil européen de Barcelone de mars 2002, dont les conclusions recommandaient de stimuler le développement du secteur privé afin de faciliter l'accélération de la croissance économique. La FEMIP combine des prêts de la BEI et des ressources budgétaires de l'UE pour fournir de l'assistance technique, des capitaux à risques et des bonifications d'intérêt dans le cas de projets relatifs à l'environnement. Elle s'est en outre dotée d'un espace de dialogue constitué par les réunions du Comité ministériel et du Comité des experts. En novembre 2003, le Conseil a décidé de renforcer la Facilité par l'adjonction de nouvelles composantes et a invité le Conseil ECOFIN à procéder à une nouvelle révision de la Facilité en 2006. Les résultats de cette deuxième révision ont été présentés au Conseil au quatrième trimestre de 2006.
Fonds fiduciaire du partenariat euro-africain pour les infrastructures	Créé au premier semestre de 2006 en tant qu'élément du partenariat euro-africain pour les infrastructures, ce fonds constitue un instrument financier innovant. Il a pour but de contribuer à la réduction du déficit d'infrastructures en Afrique, qui est considéré comme un obstacle au développement économique et social du continent. Il doit permettre de combiner des aides non remboursables et des prêts. À ce jour, le Fonds est assuré de bénéficier d'aides non remboursables de la Commission et de l'Espagne. Tous les États membres ont été invités à s'associer à cette initiative. La BEI et la Commission préparent actuellement les structures administratives nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du Fonds.
2^e mécanisme de capital-risque pour la République d'Afrique du Sud	La Commission a demandé à la BEI de continuer d'appuyer le mécanisme de capital-risque, un programme lancé par l'UE en 2002 et dont l'objectif est de fournir des financements, sous forme de fonds propres et de quasi-fonds propres, à des PME dont le capital est détenu par des personnes issues des populations historiquement désavantagées. La mise en place de ce deuxième mécanisme doté de 50 millions d'EUR fait suite à la réussite d'un premier mécanisme pour un montant de 55 millions d'EUR. Ce mécanisme est un modèle de coopération réussie entre la Commission, en tant que fournisseur d'aides non remboursables provenant du budget de l'UE, et la Banque, en tant que conseiller financier (apportant une expertise indépendante pour les décisions d'investissement et la gestion de portefeuille) auprès de la Commission, ainsi qu'auprès de l'intermédiaire financier sud-africain et du ministère sud-africain du commerce et de l'industrie.
Mécanisme en faveur des Balkans occidentaux	En juin 2006, le Conseil européen a confirmé une nouvelle fois la perspective européenne des pays des Balkans occidentaux, énoncée dans l'agenda de Thessalonique et dans le cadre du processus de stabilisation et d'association. Plus précisément, le Conseil européen s'est félicité de « l'intention de la Commission d'approfondir et d'intensifier sa coopération avec la Banque européenne d'investissement et d'autres institutions financières internationales présentes dans la région, en vue de prendre les mesures nécessaires à la mise en place d'un mécanisme de financement pour les Balkans occidentaux ». La Banque étudie actuellement avec les services de la Commission comment structurer un éventuel mécanisme du <u>groupe BEI</u> spécifiquement conçu pour apporter des ressources supplémentaires à ces pays afin de soutenir la mise en œuvre de projets d'infrastructure des secteurs public et privé (PPP, financements sur projet dans les secteurs des infrastructures et de l'énergie, notamment), de favoriser les investissements étrangers directs, de mettre au point de nouveaux instruments financiers dans la région et de faciliter la future intégration de ces pays dans l'Europe.

○ Partenariats avec le secteur bancaire commercial

Les partenariats avec le secteur bancaire commercial, dans le respect du principe fondamental de complémentarité, restent essentiels pour le développement des activités de la BEI, comme en témoigne le volume élevé des opérations signées en coopération avec des banques agissant en tant qu'emprunteur ou garant.

Ces partenariats sont particulièrement utiles pour identifier les lacunes du marché et pour élaborer de nouveaux produits (l'IFPR et le mécanisme de garantie des prêts en faveur des RTE de transports, par exemple) ou des produits innovants combinant les savoir-faire et gammes de produits respectifs de la BEI et du FEI. Le FEI viserait à améliorer l'efficacité du capital en fournissant des garanties assorties d'une pondération en fonction des risques égale à 0 % et en favorisant le développement d'instruments avec partage des risques tels que les titrisations et les prêts aux PME avec partage des risques.

La BEI poursuivra par ailleurs son étroite coopération avec le secteur bancaire pour mettre en œuvre les mandats de la Commission visant à promouvoir le développement, dans les nouveaux États membres, des prêts bancaires ciblant certains secteurs (les PME, au travers du Mécanisme de financement des PME, et les collectivités locales avec le Mécanisme de financement des infrastructures locales et le Mécanisme de financement des collectivités locales) dans les nouveaux États membres. La combinaison d'aides non remboursables de l'UE et de prêts globaux de la BEI a déjà occasionné un développement de l'activité de prêt dans ces secteurs. La BEI continuera de participer à des instruments au titre des actuelles Perspectives financières (Mécanisme de financement des PME, Mécanisme de financement des collectivités locales mais aussi Action préparatoire à l'intention des microentreprises et prêts en faveur du rendement énergétique).

○ Synergies avec la BERD et les autres IFI

En 2006, des progrès ont été réalisés sur le plan des synergies avec la BERD et les autres IFI. Un certain nombre de protocoles d'accord existent, qui progressivement, couvrent de nouvelles régions extérieures à l'UE et les IFI présentes dans ces régions. À cela s'ajoutent des contacts réguliers, en particulier au niveau des cadres de direction, ainsi que des travaux conjoints d'instruction, de cofinancement et de suivi de projets.

Outre le protocole d'accord liant la BERD, la Commission et la BEI concernant l'avenir des activités en Russie, dans les pays voisins de l'Est et en Asie centrale, la BERD est étroitement associée à d'autres initiatives et partenariats (JASPERS, par exemple).

La BEI continue de participer activement au Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la dimension septentrionale (PEDS), dont elle assume actuellement la présidence et dans lequel interviennent également la Russie, la BERD, la Banque mondiale, la Commission et la Nordic Investment Bank (NIB), dans le but de coordonner et d'accélérer la mise en œuvre d'importants projets liés à l'environnement et à la sûreté nucléaire dans la région de la dimension septentrionale, notamment en Russie du Nord-Ouest et à Kaliningrad.

La BEI a également renforcé ses contacts avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe en signant un protocole d'accord tripartite (qui comprend aussi la Commission), dont le but est de coordonner les approches respectives des deux institutions pour le financement des projets de rénovation et d'aménagements urbains.

Enfin, elle a signé, avec quatre autres institutions européennes multilatérales de financement – BERD, Banque nordique d'investissement (NIB), Banque de développement du Conseil de l'Europe et Société nordique de financement pour l'environnement (NEFCO) –, l'accord sur les Principes européens pour l'environnement (PEE) soutenu par la Commission.

2007 est l'année de démarrage pour les nouveaux mandats extérieurs de la BEI et, donc, le lancement effectif de la plupart des accords ci-dessus.

Il y aura lieu de mener d'autres travaux de coopération, avec d'autres IFI et agences européennes bilatérales, dans le cadre des nouveaux mandats extérieurs, notamment dans le but de promouvoir le financement conjoint de projets, le renforcement du dialogue politique et de la coordination entre institutions, la mise en place de l'instruction conjointe des projets et d'une transparence réciproque sur la tarification.

Tableau : Objectifs en matière de clientèle

Montants en millions d'EUR sauf indication contraire (en raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des composantes)	2005 - réalisé	Objectif pour 2006	2006 - estimation	Objectif pour 2007	Orientation pour 2008	Orientation pour 2009	Variation moyenne en % 2005-2009
RÉPONSE AUX ATTENTES							
1. Nombre de clients nouveaux :							
- Clients nouveaux en Europe	165	130	250	180	150	130	-6
- Clients nouveaux hors Europe (en % du total)	-	-	22	20	22	25	-
2. Signatures faisant appel à des instruments financiers spéciaux en Europe							
Titres adossés à des actifs ou à des créances immobilières	2 736	1 600	1 900	1 700	1 800	1 900	-9
3. Remboursements anticipés							
- UE à 25, mécanisme préadhésion et partage des risques	5 610	4 069	3 000	4 273	4 559	4 825	-4
4. Ingénierie financière							
- Nombre moyen de devis fournis par mois	-	-	n.d.	200	200	200	n.d.
- Nombre moyen d'informations tarifaires fournies par mois	-	-	n.d.	1 000	1 000	1 000	n.d.
- Nombre moyen d'avis donnés à OPS en matière de tarification	-	-	n.d.	5	5	5	n.d.
PARTENARIATS							
5. JASPERS (nombre de missions)							
- Nombre de missions ponctuelles d'assistance technique et de préparation de projets JASPERS démarrées	-	-	30-40	50-60	60-70	70-80	n.d.
6. JEREMIE							
- Nombre d'accords de type JEREMIE conclus avec des autorités de gestion	-	-	-	5/8	4/7	2/3	n.d.
- Nombre d'accords d'assistance technique conclus avec les détenteurs des fonds de JEREMIE	-	-	-	9/15	7/10	4/8	n.d.
7. Signatures - projets cofinancés avec des IFI							
- Hors Europe (en % du total)	-	-	n.d.	30,0	35,0	40,0	-
8. Signatures portant sur des projets en coopération avec le secteur bancaire							
- Total Europe	23 897	24 400	24 400	22 380	23 110	23 850	0

Note :

Indicateur 3 : Les chiffres concernant les remboursements anticipés doivent être considérés comme des limites à ne pas dépasser.

4. Objectifs financiers

Assurer la viabilité financière à long terme

Autosuffisance financière et besoins en capital

Les critères à respecter pour maintenir l'autosuffisance financière et la situation en matière de capital sont décrits au chapitre 1.

○ **Politique financière**

Les divers ensembles de principes directeurs ont été mis à jour dans le courant de 2006. Tout particulièrement, les « principes directeurs en matière de risques financiers et de GAP » (FRPG) ont été soumis en début d'année à une révision approfondie rendue nécessaire par l'introduction du nouveau système de fixation des taux d'intérêt fondé sur le NFR (*Net Funding Result* ou résultat net de la collecte de fonds).

○ **Stratégie de collecte de ressources**

L'objectif global est l'optimisation des coûts d'emprunt sur une base durable. À cet effet, la stratégie de collecte de ressources est pilotée de façon à anticiper l'évolution des paramètres de la demande pour pouvoir y répondre judicieusement, tout en développant et en préservant la présence stratégique de la Banque sur les marchés.

Les éléments centraux de cette stratégie sont la recherche de la liquidité et de la transparence, l'innovation (en termes de durées, de produits, de monnaies et de segments de marché) et un programme coordonné d'emprunts de référence et d'emprunts ciblés porteur de synergies.

Cette stratégie a contribué à consolider davantage encore la position de la BEI en tant que premier emprunteur AAA de référence de classe souveraine, position qui lui a permis d'accorder des prêts aux meilleures conditions possibles et, par conséquent, de continuer à servir au mieux les politiques de l'UE.

Évolution en 2006

L'objectif visé pour le programme 2006 de collecte de ressources de la Banque était une fourchette de 50 à 55 milliards d'EUR. Pour des raisons en rapport avec la gestion de la liquidité de la trésorerie, la Banque a opté pour la valeur basse de cette fourchette, soit 50 milliards d'EUR.

Les conditions de marché ont été caractérisées par une hausse des taux d'intérêt sur des marchés clés. Pour les grandes monnaies, les courbes de rendement se sont aplaties et les écarts de swap se sont creusés. Dans ces conditions, les emprunts de référence et les emprunts classiques ciblés sont devenus comparativement plus intéressants pour les investisseurs, alors que les possibilités d'émissions structurées se raréfiaient.

Dans les autres monnaies, la demande s'est accrue, les investisseurs cherchant à se diversifier et à améliorer leurs rendements. Cela s'est traduit par un volume d'émission en hausse dans ces monnaies. En dépit de reculs enregistrés sur certains de ces marchés, tels que ceux de l'ISK et de la TRY, les investisseurs ont continué à faire preuve d'intérêt, mais à des niveaux de prix moins élevés. De même, pour certaines monnaies des nouveaux États membres, la faiblesse persistante du surplus de rendement par rapport aux taux d'intérêt servis sur l'EUR et sur l'USD a réduit la liquidité et les possibilités d'émission.

Actions prévues

Stratégie de collecte de ressources - Objectifs d'émission

L'objectif clé de l'activité d'émission de référence consiste à conserver un avantage compétitif grâce à une politique cohérente de lancement d'emprunts de référence qui mette en évidence la solidité du statut d'émetteur de classe souveraine de la BEI. Pour ce faire, la Banque va chercher à améliorer la promotion et le placement de ses titres à l'échelle mondiale, elle prêterera la plus grande attention à leur liquidité sur le marché secondaire et elle favorisera leur négociation sur les grandes plateformes de courtage électronique. En ce qui concerne les emprunts ciblés et les opérations lancées pour répondre à des besoins spécifiques des investisseurs, la Banque continuera à diversifier sa clientèle et à optimiser le coût de ses ressources tout en renforçant sa capacité de réaction à l'évolution des comportements des investisseurs.

Stratégie de collecte de ressources - Objectifs par monnaies

Le programme de collecte de ressources pour 2007 porte sur un montant maximum de 50 milliards d'EUR qui s'inscrit dans le cadre de l'autorisation annuelle d'emprunter. Environ 85 à 90 % des émissions lancées au titre de ce programme devaient l'être dans les trois grandes monnaies (EUR, GBP, USD) et les 10 à 15 % restants dans d'autres monnaies.

Objectifs pour les trois grandes monnaies	
EUR	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une politique d'émission d'emprunts de référence qui garantisse aux investisseurs une liquidité comparable à celle des obligations d'État, avec cotation sur EMTS. • Continuer à prendre des dispositions permettant de maintenir la liquidité des obligations sur le marché secondaire. • Tirer parti de la diversification croissante des portefeuilles en faveur de l'euro, en particulier à travers des émissions globales de référence. • Poursuivre la diversification de la distribution par zones géographiques et par intermédiaires, y compris par la mise sur le marché de produits novateurs à l'intention des particuliers. • Renforcer la présence de la Banque sur les marchés grâce à une activité continue de lancement de produits personnalisés novateurs.
GBP	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le statut des obligations de la BEI en tant que principaux substituts aux <i>GILTS</i> (dont elles complètent la courbe des rendements) et en tant que référence pour les emprunts autres que <i>GILT</i>. • Continuer à innover, notamment en matière de produits indexés sur l'inflation et de structures destinées aux fonds de pension et aux compagnies d'assurances. • Continuer à tirer parti du renforcement de la GBP dans les réserves internationales. • Développer les réseaux de distribution, notamment en direction des particuliers.
USD	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la stratégie de lancement d'émissions globales de référence de manière à mettre en relief la solidité du statut des titres de la BEI sur le marché de l'USD et en renforcer ainsi la diffusion à travers le monde. • Continuer à diversifier la clientèle pour les émissions ciblées et les opérations sur mesure. • Poursuivre les efforts menés pour élargir la clientèle d'investisseurs à l'échelle internationale, notamment aux États-Unis

Objectifs pour les monnaies des nouveaux États membres	
	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à soutenir l'activité de prêt de la Banque dans les monnaies des États concernés en mettant à disposition des ressources dans ces monnaies ou bien, lorsque la perspective de l'adoption de l'euro pèse sur la liquidité et l'activité d'émission, en apportant des monnaies locales au travers de swaps. • Contribuer à accroître l'efficacité des marchés secondaires en augmentant lorsque c'est possible les emprunts BEI existants pour leur donner une dimension qui leur confère le statut d'opérations de référence et améliorer la tenue de marché par les banques locales et internationales sur les marchés secondaires. • Ouvrir la voie en ce qui concerne les durées relativement longues et offrir de nouveaux produits structurés pour répondre à la demande institutionnelle locale. • Répondre à la demande tant nationale qu'internationale.

Objectifs pour les autres monnaies	
Autres monnaies européennes	Renforcer la présence de la BEI sur les marchés des monnaies scandinaves et du franc suisse en émettant pour toute une série de durées de façon à développer les courbes de taux de référence.
Japon et Asie/Pacifique	Diversifier les sources de collecte de fonds et en optimiser le coût tout en consolidant la position de la BEI en tant qu'émetteur international de premier plan au Japon (émissions globales et de type « samurai » en JPY et émissions de type « uridashi » dans d'autres monnaies) ainsi que sur d'autres marchés de la zone Asie/Pacifique, notamment ceux de l'AUD (avec des émissions de type « kangourou ») et du NZD.

Stratégie de collecte de ressources - Développement de nouveaux marchés

Dans le cadre de la stratégie de collecte de ressources, plusieurs objectifs ont été définis pour le développement de nouveaux marchés.

- **Monnaies locales** : la Banque explorera les possibilités de lever des fonds dans les monnaies locales appropriées, notamment dans le but de soutenir l'activité de prêt dans ces monnaies, et elle saisira pour ce faire toutes les opportunités de contribuer au développement des marchés locaux de capitaux. En outre, lorsque les conditions le permettront, elle soutiendra l'essor de ces marchés, en particulier en favorisant leur liquidité, l'extension de la courbe des rendements et la diversification des produits.

- **Nouveaux marchés** : la Banque saisira les opportunités de collecte de fonds à des conditions avantageuses sur de nouveaux marchés et ce, sans avoir directement besoin des monnaies concernées pour des opérations de prêt. Le produit des emprunts fera alors l'objet de swaps dans d'autres monnaies pour lesquelles la Banque dispose d'une trésorerie.
- **Segments de marché** : des ressources peuvent être collectées tant sur les marchés internationaux que sur les marchés nationaux. Pour les monnaies qui n'ont pas le statut de moyen de règlement international, la Banque cherche à émettre sur le marché national concerné. Émettre sur un marché national présente des avantages tels que celui de faciliter le lancement d'emprunts dans une monnaie qui n'est pas totalement convertible et d'élargir la clientèle d'investisseurs locaux. Quant aux émissions en format « synthétique » (les titres sont libellés dans une monnaie locale mais le règlement est effectué dans une grande monnaie convertible), elles facilitent le lancement d'emprunts internationaux dans ces monnaies qui ne sont pas pleinement convertibles. Ce type d'opérations peut servir de tremplin vers une activité d'émission en format non synthétique sur les marchés internationaux ou nationaux, et peut présenter un intérêt dans le cadre de certaines opérations de prêt.
- Dans les **pays adhérents et les pays en voie d'adhésion**, la Banque consolidera son implantation actuelle sur le marché de la livre turque (TRY), favorisera l'essor de la TRY comme monnaie de versement, continuera à explorer les possibilités d'émission pour le nouveau leu roumain (RON) et amplifiera son activité d'émission en lei bulgare (BGN).
- Pour soutenir les opérations relevant de la **FEMIP** et de l'Accord de **Cotonou** ainsi que les activités en **République d'Afrique du Sud**, la Banque poursuivra le travail de développement engagé sur les marchés intérieurs de la livre égyptienne (EGP), du dirham marocain (MAD) et du dinar tunisien (TND). Elle explorera également le marché du franc CFA et tirera parti d'éventuelles possibilités d'émission dans diverses autres monnaies, principalement en format synthétique. Elle s'appuiera en outre sur sa forte implantation sur le marché international du rand sud-africain (ZAR) pour explorer les possibilités offertes par le marché intérieur de l'Afrique du Sud.
- En ce qui concerne le **reste du monde**, la Banque sera attentive à saisir toutes les opportunités, notamment pour les monnaies de la Russie, de l'Ukraine, d'Amérique latine (telles que le real brésilien et le peso mexicain) et d'Asie (le ringgit malais par exemple).

Stratégie de collecte de ressources - Relations avec les investisseurs et promotion des produits BEI

Les objectifs pour la période de programmation à venir sont les suivants :

- affiner et amplifier les activités liées aux relations avec les investisseurs et les programmes de promotion mis au point à leur intention pour appuyer les activités sur les marchés financiers ;
- assurer une communication régulière et bien ciblée avec les catégories importantes d'interlocuteurs de la Banque, en particulier les investisseurs, les intermédiaires financiers et les médias spécialisés ;
- favoriser la diversification de la clientèle d'investisseurs ;
- continuer à maintenir des niveaux appropriés de transparence ;
- continuer à adapter la communication en fonction des priorités de l'activité d'emprunt et des impératifs des marchés.

○ **Trésorerie et gestion actif-passif**

Activité de la Trésorerie

Évolution en 2006

La Trésorerie a continué à mettre en oeuvre la nouvelle structure de portefeuilles, consacrant une fraction des actifs de trésorerie à des investissements de plus longue durée et à plus haut rendement, après avoir obtenu du Comité de direction les autorisations nécessaires à cet effet. Cette approche « par tranches » qui consiste à utiliser certaines classes d'actifs pour répondre à des besoins immédiats de liquidité tandis que d'autres sont affectées à des objectifs d'investissement à moyen terme, est conforme à la politique actuelle d'autres investisseurs réputés pour leur prudence tels que les banques multilatérales de développement et les banques centrales.

La mise en place de la première génération de nouveaux produits a été ralentie par des difficultés liées à la configuration des systèmes. Parallèlement, la Trésorerie a présenté au Comité de direction de la Banque la prochaine génération de nouveaux produits et organisé une série de séminaires pour en exposer les principes à l'ensemble des services concernés.

Les différentes stratégies possibles pour le portefeuille obligataire d'investissement ont été analysées. En septembre 2006, le Comité de direction a approuvé l'abandon progressif de ce portefeuille et le réinvestissement des fonds dans d'autres portefeuilles mieux optimisés de la Trésorerie.

En ce qui concerne l'activité de rachat, la Trésorerie s'est plus particulièrement attachée à améliorer la perception par les marchés de la signature BEI en procédant à des rachats sélectifs d'obligations à la demande des acteurs de ces marchés. Des demandes portant sur des volumes plus importants ayant été formulées récemment par des investisseurs, la limite autorisée pour les rachats en 2007 a été relevée afin de leur donner satisfaction.

Actions prévues

Les objectifs de performance pour les trois années à venir reposent sur l'hypothèse selon laquelle il n'y aura pas de changement dans la politique actuelle d'investissement, de sorte que le niveau actuel de performance pourra être maintenu. La réduction programmée de la liquidité globale de la Banque va avoir pour effet de réduire le volume des investissements effectués par la Trésorerie et, par conséquent, la valeur absolue de la contribution économique de ces investissements.

Accroître la contribution d'un portefeuille nécessiterait de réorienter quelque peu la stratégie qui le sous-tend afin de lui conférer un profil de risque et de rendement plus ambitieux, ce qui supposerait d'élargir l'éventail des actifs admissibles et de revoir l'affectation stratégique des actifs. Des propositions et des scénarios avec analyse d'impact sur les systèmes et ressources nécessaires seront présentés à la fin de 2006 ou au début de 2007.

Le Comité de direction a approuvé la proposition de la Trésorerie consistant à élaborer et à maintenir un plan de secours en matière de liquidité à la lumière de l'annonce récente de la réduction des objectifs de liquidité de fin d'exercice.

Politique de gestion actif-passif (GAP) et politique comptable

La politique de GAP vise à conserver des flux de recettes équilibrés et durables et à limiter les variations de la valeur économique de la Banque grâce à :

- l'affectation des fonds propres de la Banque selon un profil d'investissement à long terme ;
- l'équilibrage, dans la durée, des revenus bancaires et des charges d'exploitation ;
- la gestion des écarts de profil de risque entre l'actif d'une part et le passif d'autre part.

La durée moyenne des fonds propres oscille entre 4,5 et 5,5 ans.

Durant l'année 2005, une importante mise à jour de la norme concernant la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers (IAS 39) a été réalisée comme décrite à la section consacrée à l'information financière. L'IAS 39 introduit la possibilité de passer d'une comptabilité de couverture à l'utilisation d'une nouvelle version de l'option « juste valeur ».

La Banque a examiné avec soin les implications de cette nouvelle option « juste valeur » et en a comparé les avantages et les inconvénients par rapport à la comptabilité de couverture. L'un et l'autre choix nécessitent de calculer la juste valeur de l'ensemble des instruments de couverture et des positions couvertes et non pas seulement celle des transactions dérivées, cette dernière tâche étant déjà accomplie. Dans les deux cas, cela s'est donc traduit par un alourdissement considérable de la charge de travail liée à la détermination de la juste valeur. À l'instar de la plupart des établissements du secteur des services financiers, la Banque a opté pour l'option juste valeur, bien que les restrictions à l'utilisation de cette option imposées par l'IAS 39 rendent inévitable une certaine instabilité résiduelle des résultats consolidés du Groupe BEI.

Gestion des risques et Bâle II

○ Bâle II

L'un des objectifs clés de la Banque est de se conformer à la nouvelle directive communautaire 2006/48/CE. Les dispositions prises à cet effet en 2006 sont indiquées ci-après. Un rapport d'étape

concernant Bâle II sera soumis au Conseil d'administration au début de 2007. Ce rapport fera notamment le point sur les bonnes pratiques qui émergent et sur l'approche adoptée par d'autres IFI.

La consolidation avec le FEI devrait permettre à la Banque de disposer d'une meilleure vue d'ensemble sur les risques encourus par le Groupe.

Méthodologie de notation interne (IRM)

Le précédent système de notation interne de la Banque ne répondait pas aux exigences de Bâle II à de nombreux égards et a donc dû être actualisé. En 2006, les services de la Banque ont mis au point une nouvelle méthodologie de notation interne qui servira d'outil de base pour appliquer l'approche complexe fondée sur les notations internes. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- une méthodologie détaillée décrivant le modèle de notation interne proposé, son rapport avec le système de classement des prêts, la répartition des responsabilités et les procédures prévues pour la révision et la préservation du modèle ;
- une nouvelle grille de notation interne directement calquée sur les notations de Moody's, qui servent de base pour déterminer les probabilités de défaillance utilisées par la Banque et, enfin,
- des fiches d'évaluation par score des contreparties de la BEI que sont les entreprises, les administrations publiques sub-étatiques et les banques.

Le nouveau modèle de notation interne a été mis en oeuvre progressivement à partir d'avril 2006. Des fiches d'évaluation par score ont été établies par la Banque pour toutes les contreparties basées dans l'UE participant à de nouvelles transactions, et de nouvelles notations internes ont ainsi été attribuées.

Approche de mesure avancée (AMA) appliquée aux risques opérationnels

Au moment de définir l'approche globale de la Banque vis-à-vis de Bâle II, le Comité de direction a approuvé l'adoption de l'AMA pour les risques opérationnels. L'analyse des carences du dispositif de gestion des risques opérationnels de la Banque au regard de Bâle II a fait apparaître une bonne concordance, sous réserve de certaines mesures à prendre pour parvenir à une conformité parfaite.

On a ainsi mis au point, pour la quantification de l'exposition de la Banque aux risques opérationnels, une nouvelle méthodologie couvrant toutes les activités qui est en cours d'application. L'exposition sera évaluée sur la base des auto-évaluations des responsables concernés, d'événements internes, des données relatives aux pertes, de l'évolution de l'environnement des affaires et de critères de contrôle interne, et elle sera mesurée à l'aide d'un ensemble d'indicateurs clés. Un nouveau rapport sur les risques opérationnels sera élaboré et mis en oeuvre en 2007.

o Autres activités de gestion des risques

Politique en matière de risques de crédit

Les « principes directeurs en matière de risques de crédit » (CRPG) ont été actualisés pour tenir compte de l'adoption de la méthodologie de notation interne (IRM). Les CRPG ont également été révisés en ce qui concerne la gestion des instruments de garantie de prêts et les ratios de couverture, ce qui a permis d'étendre les critères d'admissibilité à titre de sûreté réelle à des prêts de pays adhérents ou en voie d'adhésion assortis dans chaque cas de la décote (« haircut ») appropriée¹⁰. Des principes directeurs et des procédures spécifiques seront élaborés pour permettre une utilisation plus large des swaps de défaut de crédit pour la gestion des expositions aux risques et des limites applicables aux contreparties.

Un nouvel ensemble de principes directeurs en matière de risques de crédit a été approuvé concernant toutes les opérations de prêt sur ressources propres, qu'elles soient réalisées sur mandat ou non, à l'extérieur de l'UE. C'est ainsi l'ensemble des opérations de la Banque, y compris sur capitaux à risque, qui est désormais couvert par des principes directeurs.

Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Dans le cadre de l'« Examen du capital de la Banque en 2006 », les besoins futurs en capital ont été établis, tant sur le plan statutaire que dans une perspective économique (c'est-à-dire sous l'angle des risques). La raison d'être du Fonds pour risques bancaires généraux a également fait l'objet d'une analyse. Celle-ci a notamment été étayée par les avis du département des affaires juridiques,

¹⁰ Pour le calcul de la valeur des actifs déposés à titre de sûreté réelle ou de la marge, cette décote représente la réduction en pourcentage appliquée par rapport à la valeur de marché.

du contrôleur financier et des auditeurs externes. Le Comité de vérification de son côté a été informé des principales conclusions de cette analyse, desquelles il ressort que les exigences de fonds propres de la Banque telles que définies par ses Statuts excèdent ce que l'on peut objectivement justifier par des considérations de risque. Dans ce sens, la Banque est « surcapitalisée » et il n'y a guère de justification économique à maintenir le Fonds pour risques bancaires généraux en tant que strate supplémentaire de fonds propres. En conséquence, la Banque a estimé pouvoir utiliser ses fonds propres de manière plus optimale en transférant une partie des fonds propres inclus dans le périmètre du FRBG à la Réserve supplémentaire et en les rendant disponibles pour des initiatives (notamment le MFS) qui exigent des dotations en capital spécifiques.

Transférer les réserves du FRBG à la Réserve supplémentaire ne modifierait pas les fonds propres de la Banque et ne remettrait donc pas en cause leur adéquation. Ce transfert serait par conséquent conforme aux Statuts de la Banque.

Par ailleurs, la Banque continuera à déterminer les ratios prudentiels qui permettent actuellement de fixer le volume du FRBG. Le résultat de ces calculs prudentiels figurera dans l'annexe aux états financiers (avec indication spécifique des montants correspondant aux risques sur les opérations réalisées au titre du MFS).

La conséquence directe sur le plan comptable serait un très fort pic dans le résultat de l'exercice 2006, car les 975 millions d'EUR que compte actuellement le FRBG seraient transférés au résultat de l'exercice avant d'être réaffectés, intégralement et sans réduire le total des fonds propres, à la Réserve supplémentaire sur décision du Conseil des gouverneurs en juin 2007. Le Conseil d'administration sera informé en temps utile de l'évolution des événements dans le cadre de ce processus.

Risques de GAP et risques de marché

L'objectif de la politique de gestion des risques de taux d'intérêt est un profil d'investissement pour les fonds propres de la Banque visant à maintenir leur durée dans une fourchette comprise entre 4,5 et 5,5 ans, ce qui correspond à un investissement dans des obligations d'État d'une durée moyenne d'environ 7 ans.

L'exposition de la Banque au risque de liquidité et au risque de spread est essentiellement liée à ses activités de base : l'octroi de prêts et la collecte de ressources. Du fait qu'ils découlent de l'évolution spécifique des propres opérations de la Banque, ces risques ne peuvent être couverts. Pour l'atténuer, des recommandations sont à présent émises à intervalles réguliers sur les monnaies et durées à privilégier pour les nouvelles opérations de collecte de fonds.

Pour les besoins de la politique en matière de risque de liquidité, des limites sont en outre fixées en ce qui concerne les niveaux de trésorerie. Le ratio de liquidité globale de la Banque (défini comme un pourcentage à atteindre des flux financiers annuels prévisionnels nets) doit être compris, à la fin de l'année, entre 25 et 40 % de la moyenne des flux financiers annuels nets prévus pour l'année suivante.

La Banque est exposée à des risques de change découlant d'inadéquations en termes de monnaies entre ses postes d'actif d'une part et de passif d'autre part. Elle s'abstient, comme le prescrivent les articles 18, 23 et 25 de ses Statuts, de prendre des risques de change importants. C'est dans ce contexte que la politique de gestion des risques de change a été révisée et mise à jour en conséquence dans les « principes directeurs en matière de risques financiers » (FRPG).

À l'horizon du présent PAB, la Banque affinera aussi sa mesure de l'impact de l'évolution des paramètres de marché sur les produits à recevoir en mettant en place un outil d'analyse des recettes à risques (EaR).

Fixation des taux d'intérêt

Le nouveau système de fixation des taux d'intérêt, approuvé par le Conseil d'administration pour mise en œuvre en janvier 2006, repose sur l'utilisation d'un nouvel indicateur, le « *Net Funding Result* » (NFR), ou résultat net de la collecte de fonds, qui permet d'assurer, sous l'angle du risque financier, le suivi des activités d'emprunt et de prêt de la Banque. Le NFR est un indicateur synthétique de la performance de la collecte de ressources de la Banque par rapport à une référence qui est l'Euribor. Il est exprimé en EUR (il correspond donc à une valeur monétaire) et quantifie en valeur actuelle nette l'avantage financier obtenu par la Banque à travers ses opérations d'emprunt. Son principal intérêt réside dans la précision avec laquelle il permet d'évaluer cet avantage financier, en tenant compte également de la période sur laquelle il est garanti. Les paramètres ci-après font ainsi l'objet d'un suivi :

- production de NFR (issu essentiellement de l'activité d'emprunt de la Banque) ;
- réaffectation du NFR aux versements et à la gestion du reliquat des opérations « pool » ;
- équilibre du NFR entre production d'une part et redistribution d'autre part, l'objectif étant de garantir la viabilité financière du nouveau système.

Le NFR fera l'objet d'un rapport au Conseil d'administration au minimum une fois par trimestre. L'équilibre entre le NFR produit par les services chargés des emprunts et le NFR alloué aux services chargés des prêts continuera à être surveillé en conformité avec les meilleures pratiques bancaires.

Sur la base du NFR généré par les nouvelles émissions, la courbe des taux prêteurs de référence sera soumise pour approbation au Conseil d'administration chaque mois.

Le nouvel indicateur de suivi du NFR proposé est le ratio du NRF produit par les emprunts sur le NFR affecté aux prêts. Ce ratio est mesuré par rapport au volume annuel des emprunts et des prêts et mis à jour chaque mois sur la base des données effectives et de projections. Il vise à donner une image claire de l'équilibre entre les deux principales activités qui ont une incidence sur la durabilité du processus de fixation des taux d'intérêt sur l'ensemble de l'exercice. De fait, ce ratio doit normalement se situer en permanence aux alentours de 100 % ; s'il est inférieur, cela traduit un déséquilibre à corriger.

Risque de crédit sur instruments dérivés et opérations de trésorerie

La Banque continuera à avoir recours dans le cadre de ses activités de collecte de ressources à des transactions dites « structurées », qui continueront par conséquent à faire partie du portefeuille des instruments dérivés. La Banque révisé régulièrement les modèles d'évaluation appliqués à ces transactions ainsi que les paramètres de marché nécessaires à l'évaluation. Le principal objectif de la fonction gestion des risques consiste à renforcer les capacités d'évaluation rapide d'un éventail plus large encore de ces transactions complexes qui font l'objet d'une couverture intégrale.

Révision du système de limites applicables aux swaps et mise à jour des « principes directeurs en matière de risques financiers »

Le système de limites applicables aux swaps en place depuis 1995 a été mis à jour à plusieurs reprises, et pour la dernière fois en 2002. Entre-temps, les pratiques du marché se sont enrichies de nouveaux modèles d'évaluation des risques de crédit et l'importance des sûretés réelles a été largement prise en compte. Parallèlement, le volume du portefeuille de swaps de la BEI s'est fortement accru, passant de 166 milliards d'EUR à la fin de 2002 à 288 milliards d'EUR à la fin de juin 2006. Dans ce contexte, la méthodologie et le système en vigueur actuellement devront être adaptés pour que les lignes de crédit puissent être utilisées avec davantage de souplesse et d'efficacité.

Risque juridique et risque de réputation

Le service juridique de la Banque (JU) fournit à la direction et aux services un appui juridique sur des questions concernant tous les aspects de l'activité, qu'elles soient d'ordre institutionnel, financier ou opérationnel. Des procédures et des dispositions formelles (actualisées les unes et les autres en 2006) ont été mises en place pour atténuer le risque juridique, qui entre dans la définition du risque opérationnel donnée par le Comité de Bâle.

Tous les membres du personnel ont le devoir de contribuer à l'objectif d'atténuation du risque de réputation en se conformant aux codes de conduite qui leur sont applicables. D'autres mesures d'atténuation du risque de réputation sont décrites au point du chapitre 6 consacré à la conformité.

Plan de continuité des activités

En 2006, une approche globale et structurée de la gestion de la continuité des activités a été mise en oeuvre sur la base de normes internationales reconnues (certifiées par le Business Continuity Institute), des meilleures pratiques du secteur et des principes directeurs en matière de continuité de l'activité édictés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Les dispositions suivantes ont été prises en 2006 :

- élaboration et approbation de la politique de la Banque en matière de continuité des activités, avec création d'un comité de pilotage de la gestion de la continuité auquel participent les grands domaines d'activité de la Banque ;
- mise à jour du bilan d'impact sur l'activité, avec analyse appropriée des risques, étude de scénarios de crise et chiffrage des mesures d'atténuation.

Après avoir défini une nouvelle politique et une nouvelle approche en matière de continuité de ses activités, la Banque va élaborer, mettre en application ou expérimenter, selon le cas, divers plans d'action en 2007.

Information financière et impact des principales modifications des principes comptables en fonction de l'évolution des IFRS

Évolution en 2006

En novembre 2005, l'UE a entériné, dans le cadre de l'application des normes internationales d'information financière (IFRS), l'option « juste valeur » modifiée telle que définie dans l'IAS 39 (comptabilisation et évaluation des instruments financiers). Cette option a été appliquée aux comptes consolidés du Groupe BEI au 31 décembre 2005. Elle ne supprime pas l'instabilité du compte de résultat qui découle de l'application de ce mode d'évaluation hybride caractérisé par le fait que les instruments de couverture (les dérivés) sont mesurés à leur juste valeur, tandis que les instruments couverts (prêts et emprunts) le sont à leur coût d'acquisition, ce qui permet de faire l'économie de la lourde documentation liée à la comptabilité de couverture.

Dans le cadre des IFRS également, la nouvelle version de la norme IAS 19 (Avantages du personnel) a été adoptée par l'UE en novembre 2005 et appliquée aux états financiers consolidés du Groupe BEI au 31 décembre 2005. La nouveauté réside dans l'obligation de fournir des informations complémentaires sur les prestations postérieures à l'emploi, de sorte que l'application de cette norme modifiée permettra d'obtenir une vue plus transparente du coût total réel de l'effectif de la BEI.

Actions prévues

La nouvelle IFRS concernant les informations à fournir sur les instruments financiers (IFRS7) sera appliquée aux états financiers du Groupe BEI à compter du 31 décembre 2007. Cela permettra de consolider dans les états financiers, en termes qualitatifs et quantitatifs, les informations communiquées sur les risques associés aux actifs et passifs financiers du Groupe. Ces informations seront donc soumises à l'examen formel des auditeurs externes.

Les modifications à l'IAS 21 concernant la présentation des états financiers seront également appliquées à partir de 2007. Les informations relatives au capital du Groupe et à son adéquation seront par conséquent elles aussi intégrées aux états financiers et examinées dans le cadre du processus d'audit externe.

La Banque ne tient pas à précipiter l'introduction des IFRS pour les comptes statutaires tant qu'un large consensus en la matière ne se dégage pas dans une majorité significative d'États membres. On notera que si l'IAS 39 devait être appliquée aux comptes statutaires sous sa forme actuelle, elle aurait pour effet d'introduire une plus grande volatilité dans les résultats financiers non consolidés de la Banque. Par conséquent, le Conseil d'administration sera informé largement à l'avance de tout projet d'adoption des IFRS pour ces comptes et de ses incidences possibles sur le cadre de la GAP.

Tableau : Objectifs financiers et objectifs en matière de risques

Montants en millions d'EUR sauf indication contraire (en raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des composantes)	2005 - Réalisé	2006 - Objectif	2006 - Estimation	2007 - Objectif	2008 - Orientation	2009 - Orientation	Variation moyenne en % 2005-2009
ASSURER LA VIABILITÉ FINANCIÈRE À LONG TERME / OBJECTIFS EN MATIÈRE DE RISQUES							
1. Volume annuel des emprunts							
- Opérations structurées	10 773	-	5 000	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
- Opérations non structurées	39 026	-	45 000	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
2. Opérations de rachat : moyenne pondérée des économies réalisées sur l'exercice (pb)							
	-	-	n. d.	≥10	≥10	≥10	-
3 Rendement des fonds propres (%)	4,9	4,8	5,3	5,1	4,7	4,4	-
4. Net Funding Result (NFR) - (%)							
- NFR produit par les emprunts / NFR alloué aux prêts	101	-	100	100	100	100	-
5. Recettes d'intermédiation (hors primes de risque) en millions d'EUR							
Total BEI	331,4	349,2	354,8	383,8	407,3	433,9	7%
- BEI (hors unités spéciales)	325,7	339,7	348,7	375,0	396,4	421,1	7%
- Unité ACP-IF	5,7	9,5	6,1	8,8	10,9	12,8	22%
6. Durée des fonds propres (années)	5,0	4,5/5,5	4,5/5,5	4,5/5,5	4,5/5,5	4,5/5,5	n. d.
7. Concentration de la clientèle : 10 principaux clients en % du portefeuille des prêts	18,2	<17,5	18,3	<18	<18	<18	-
8. Gestion des risques de taux d'intérêt : nombre de dépassements des limites	-	-	n. d.	<3	<3	<3	n. d.
9. Ratio de liquidité globale en fin d'exercice (montant net de la trésorerie sur flux financiers prévisionnels nets de l'exercice suivant), en %	46	>25	30	25	25	25	-
10. Mise en œuvre des plans d'action approuvés (PAA) par AI (%) :							
- PAA issus d'audits	60	>50	65	>50	>50	>50	-
- PAA au titre du Cadre de contrôle interne	64	>45	65	>45	>45	>45	-
11. Nombre de PAA en cours concernant un risque juridique ou de réputation	2	<10	2	<10	<10	<10	n. d.
12. Plan de continuité des activités (BCP) :							
- Couverture des systèmes et activités par le BPC (%)	40,0	-	40,0	45,0	50,0	n. d.	-
- Tests BCP concluants au regard du rapport pour l'année (%)	-	-	n. d.	75	80	n. d.	n. d.

Note :

Indicateur 5 (Ligne Unité ACP-IF) :

Concerne les recettes d'intermédiation sur activités ACP (anciens mandats et Accord de Cotonou) et Afrique du Sud.

5. Planification financière – Une approche par les résultats

Politique de planification

Conformément à l'approche adoptée l'an passé, la politique de planification :

- porte sur l'intégralité du compte de résultat ;
- est axée sur les postes du compte de résultat que la BEI est en mesure de gérer au moyen d'un jeu de variables « de contrôle » des objectifs à atteindre en termes de volume, de marge (« *mark-up* ») et de prime de risque pour les principales activités financières de la Banque ;
- impose des limites à respecter et des décisions à prendre en matière budgétaire sur la base de l'objectif à atteindre pour l'excédent, et non plus indépendamment de celui-ci.

Les prévisions budgétaires pourraient être révisées au début de 2007 afin de prendre en compte les dépenses et recettes supplémentaires liées aux nouveaux mandats pour la période 2007-2009 et aux nouveaux partenariats qui viennent d'être finalisés ou sont en cours de finalisation (notamment JASPERS, JESSICA, IFPR, FMCC, etc.).

Sur le plan de la gestion budgétaire, il convient de noter que la Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou est une « unité opérationnelle autonome » et qu'en tant que telle, elle est présentée séparément de la BEI hors unités spéciales (voir le tableau ci-après). En ce qui concerne la FEMIP, ses charges et recettes sont incluses dans le périmètre du budget de la BEI hors unités spéciales. Le budget de ces deux entités (ACP-IF et FEMIP) comprend un budget pour les dépenses directes ainsi qu'une estimation des charges indirectes établie sur la base d'informations issues du système de comptabilité analytique de la Banque.

Le compte de résultat statutaire prévisionnel de la BEI

La Banque s'est fixé des objectifs particulièrement ambitieux en ce qui concerne l'évolution de son résultat net et la couverture de ses coûts, comme il a été indiqué au chapitre 1, et les objectifs pour chaque année du cycle de planification sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'objectif pour le résultat à la fin de 2007 est de 1,568 milliard d'EUR.

La participation à des activités à plus haut risque sera un facteur susceptible de contribuer à accroître non seulement les recettes mais aussi les coûts. L'adoption d'un indicateur interne du rapport risque/rendement et des procédures correspondantes est le mécanisme proposé pour gérer le profil des coûts et des recettes de ce type d'activités à risque. Des mesures de rationalisation adaptées seront élaborées et mises en oeuvre (le cas échéant avec l'aval du Conseil d'administration) afin de préserver la valeur ajoutée globale et le résultat.

Tableau : Le compte de résultat prévisionnel

Montants en millions d'EUR	2005 - Réalisé	2006 - Objectif	2007 - Objectif	Variation en % par rapport au budget 2006	2008 - Estimation	2009 - Estimation	Variation moyenne en % 2006-2009
BEI (hors unités spéciales)							
Marge d'intermédiation et autres produits	1 776	1 722	1 884	9,4%	1 903	1 945	4,1%
Charges administratives	-287,2	-322,2	-347,8	7,9%	-384,4	-407,3	8,1%
A Budget net BEI (hors unités spéciales)	1 527	1 434	1 576	9,9%	1 562	1 584	3,4%
B Budget de fonctionnement ACP-IF net	-0,5	-6,5	-8,1	24,6%	-11,6	-15,4	33,3%
A+B Résultat BEI avant provisions	1 526	1 427	1 568	9,8%	1 551	1 568	3,2%

Les objectifs en termes de programmation et de ressources reflètent, d'une part, les activités et les priorités existantes de la Banque et, d'autre part, la mise en œuvre progressive de la nouvelle stratégie. Tout changement dans les activités ou les priorités pourrait nécessiter une révision des objectifs budgétaires correspondants.

Comme il a été mentionné précédemment, les nouveaux mandats pourraient avoir une incidence sur les charges et les produits liés aux activités de la BEI durant le cycle de programmation 2007-2009.

Les chiffres des amortissements reflètent des décisions prises dans le passé en matière d'investissements en capital ainsi que de nouveaux projets présentés pour 2007.

L'augmentation des amortissements et charges administratives pour la BEI (hors unités spéciales) est de 7,9 % (25,6 millions d'EUR).

L'augmentation du budget des frais de personnel concernant le personnel en place de la BEI et de l'Unité ACP-IF est de 4,2 %, soit 9,6 millions d'EUR.

Un complément d'effectif est prévu pour 2007, à raison de 26,5 postes E équivalents temps plein pour la BEI et de 6,3 postes similaires pour l'Unité ACP-IF. Les crédits budgétaires pour postes supplémentaires sont affectés pour l'essentiel aux nouvelles orientations stratégiques, comme on peut le voir ci-après.

Tableau : Nouveaux postes

Nouveaux postes équivalents « E »	2006	2007
1 - Nouvelles orientations stratégiques		
JASPERS	16	
Prise de risques	5	14
Suivi	7	5
Bâle II	5	1
IFRS		1
Gouvernance	5	5
2 - Activités opérationnelles existantes		
Appui à l'Unité opérationnelle autonome ACP-IF + autres unités	4,7	0,5
FEMIP ⁽¹⁾	(5)	
TOTAL BEI (hors unités spéciales)	42,7	26,5
Unité ACP-IF	4,5	6,3
TOTAL BANQUE	47,3	32,8

(1) Les postes supplémentaires entre parenthèses seraient financés par réaffectation de budgets de personnel existants et ne sont donc pas comptabilisés dans le total des nouveaux postes.

La majeure partie des nouveaux postes pour la BEI hors unités spéciales (19,5 postes E équivalents temps plein, soit 73,6 % des 26,5 nouveaux postes) sont destinés à renforcer les directions opérationnelles. En complément à ces crédits budgétaires pour nouveaux postes, la Banque utilisera tout excédent budgétaire net sur frais de personnel pour renforcer encore ces directions opérationnelles. Les prévisions budgétaires pourraient être révisées afin de prendre en compte les postes supplémentaires en rapport avec les nouveaux mandats pour la période 2007-2009.

Les protocoles d'accord conclus avec la Commission (concernant l'IFPR) et avec la BERD (concernant le FMCC) prévoient l'un et l'autre qu'un membre du personnel de la Banque (soit au total deux postes E équivalents temps plein) soit affecté aux tâches correspondantes. Il ne sera procédé à des recrutements à cet effet que s'il est établi sans le moindre doute que les travaux concernés seront limités aux tâches définies dans le cadre de chacun de ces fonds, les frais de personnel y afférents étant supportés par l'institution partenaire. (En conséquence, ces postes ne sont pas repris dans le tableau « Nouveaux postes »).

Il est prévu qu'environ 150 membres du personnel feront valoir leur droit à la retraite sur la période 2007-2009. Le PAB 2008-2010 comportera une analyse de l'impact global de ces départs à la retraite.

Concernant la couverture des coûts, il est souligné que les frais administratifs resteront couverts par les recettes d'intermédiation sur prêts, en conformité avec l'article 19.1 des Statuts de la Banque.¹¹

¹¹ « Les taux d'intérêt pour les prêts à consentir par la Banque, ainsi que les commissions de garantie, doivent être adaptés aux conditions qui prévalent sur le marché des capitaux, et doivent être calculés de façon que les recettes qui en résultent permettent à la Banque de faire face à ses obligations, de couvrir ses frais et de constituer un fonds de réserve conformément à l'article 24. ».

Le budget d'équipement de la BEI

Ce budget couvre les dépenses d'équipement annuelles ainsi que les projets d'investissement étalés sur plusieurs années. Pendant la période de réalisation, les dépenses autres que les frais de personnel sont capitalisées et amorties sur une durée prédéterminée en fonction de leur type (par exemple, matériel informatique : 3 ans, bâtiments : 30 ans, etc.).

o Observations principales

Projets concernant l'environnement de travail

Sur le budget global de 21,9 millions d'EUR, 14,1 millions d'EUR sont destinés à des investissements dans les bâtiments existants et 7,9 millions d'EUR à diverses connexions avec le nouvel immeuble. Les principaux domaines concernés par des investissements demeurent le renforcement des systèmes de sécurité de la Banque (4,0 millions d'EUR), la mise en place de nouveaux équipements techniques ou la mise à niveau d'équipements existants, ou encore le remplacement d'équipements obsolètes (6,8 millions d'EUR), et enfin la gestion de l'espace (8,7 millions d'EUR).

Autres dépenses d'équipement concernant l'environnement de travail

Les dépenses d'équipement comprennent 2,1 millions d'EUR destinés à des investissements dans les anciens et les nouveaux bureaux extérieurs de la Banque. Le solde couvrira les besoins en matière de rénovations mineures dans les bâtiments existants ainsi que les achats annuels de mobilier et de petit matériel divers.

Projets relatifs aux applications informatiques

Ces projets sont sélectionnés en concertation avec les utilisateurs dans le cadre d'une procédure annuelle de détermination des priorités en fonction des objectifs stratégiques de la Banque. Tout développement doit faire l'objet au préalable d'une étude d'investissement permettant d'établir sa pleine justification.

Nouvel immeuble

Travaux de construction - Le gros œuvre devrait avoir atteint sa hauteur finale pour le début de 2007. Toutes les études d'exécution devraient quant à elles être finalisées pour la fin de 2006. Un retard approximatif de huit mois (livraison définitive le 31 mars 2008) sur la durée totale des travaux de construction est cependant prévu.

Aménagement du nouvel immeuble - Les travaux concernant les projets suivants sont en cours et font l'objet d'une surveillance étroite destinée à permettre leur achèvement en temps voulu : aménagement des liaisons avec les bâtiments existants ; intégration de la gestion de la sécurité et des garages ; mobilier de bureau et à usages spécifiques ; équipement multimédia ; télécommunications. Les travaux de planification de l'espace ont débuté et prendront en compte des propositions sur les possibilités d'utilisation d'espaces libérés dans l'immeuble existant, par exemple pour agrandir les installations sportives et les équipements de loisirs.

Systèmes IT pour le nouvel immeuble - Les besoins et les coûts prévisionnels concernant les équipements et les infrastructures de mise en réseau, la sécurité informatique interne, les lignes de télécommunications en réseau étendu, les périphériques clients et les centraux informatiques ont été identifiés.

La mise en place des équipements informatiques sera effectuée en 2007 à mesure de l'avancement des travaux de construction. Conformément aux meilleures pratiques et aux normes en vigueur dans le secteur, l'infrastructure informatique du nouvel immeuble fera appel aux toutes dernières avancées technologiques privilégiant la bureautique mobile.

PLAN D'ACTIVITÉ DE LA BANQUE 2007 – 2009

Partie III

Autres objectifs institutionnels et activités internes

Partie III

Chapitre	Page
6. Autres objectifs institutionnels et activités et processus internes	
Renforcer l'application des meilleures pratiques	44
o Gouvernance – planification stratégique et gestion des ressources	44
o Gouvernance – responsabilité d'entreprise	44
o Gouvernance – transparence et responsabilité	44
o Gouvernance – contrôles internes	45
o Conformité	46
Améliorer le suivi	46
o Suivi (matériel)	46
o Suivi (financier)	46
Tableau : Objectifs des processus	47
7. Apprentissage et développement organisationnel	
Attirer, perfectionner et motiver un personnel de haut niveau	48
o Stratégie en matière de ressources humaines	48
Communication interne	49
Moderniser les infrastructures	49
Tableau : Objectifs concernant l'apprentissage et le développement organisationnel	51

6. Autres objectifs institutionnels et activités et processus internes

Renforcer l'application des meilleures pratiques

Les principes de gouvernance de la Banque s'appliquant au groupe BEI au sens large, le FEI les met en œuvre *mutatis mutandis* dans l'exercice de ses activités. La Déclaration sur la gouvernance à la BEI a été une nouvelle fois mise à jour en 2006 ; elle présente les mesures et orientations adoptées par la Banque dans le cadre de sa politique de gouvernance tout en soulignant les changements de priorités introduits au cours de l'année écoulée. Il est proposé de rédiger, à compter de 2007, une déclaration commune sur la gouvernance au sein du groupe BEI.

Le rapport d'activité 2005 présente les progrès accomplis par la Banque en matière de transparence et de responsabilité, y compris grâce à des publications importantes qui contribuent à améliorer la transparence.

Le présent chapitre n'a pas pour but de recenser tous les processus internes sous-jacents aux activités de prêt et d'emprunt de la Banque, mais aborde certains points essentiels qui ont été soulevés ou planifiés depuis la publication du Rapport d'activité 2005.

○ Gouvernance – planification stratégique et gestion des ressources

En octobre 2006, une restructuration des fonctions du secrétariat général a été annoncée. Cette restructuration, qui prendra effet au 1er janvier 2007, va se traduire par la création d'une nouvelle direction baptisée « Strategy and Corporate Centre » (SCC), destinée à faciliter la mise en œuvre de changements dans la manière dont la Banque se projette dans l'avenir et dont elle communique avec le monde extérieur. La restructuration sera menée dans le cadre du budget existant.

○ Gouvernance – responsabilité d'entreprise

Le premier rapport de la Banque sur la responsabilité d'entreprise (2005) a été publié en juillet 2006 ; basé sur un document antérieur, le rapport sur l'environnement, il décrit d'un point de vue qualitatif les politiques et pratiques de la BEI en matière de gouvernance, de transparence, de responsabilité, de conformité et d'intégrité, ainsi que dans les domaines éthique et social. Ce rapport a pour objet d'exposer la façon dont la BEI intègre volontairement les questions de responsabilité d'entreprise dans ses activités, ses opérations et ses interactions avec ses partenaires. Le rapport sur la responsabilité d'entreprise 2006, qui concerne les initiatives mises en œuvre en 2006, sera publié au début de 2007.

Fondation BEI

Une proposition relative à la création d'une fondation sera soumise au Conseil d'administration avant la fin de l'année. Cette fondation sera mise en place dans le cadre de la politique de responsabilité d'entreprise ; ses activités engloberont notamment le parrainage et l'octroi de subventions, les travaux du comité des arts, l'organisation d'initiatives culturelles, caritatives, scientifiques et éventuellement d'initiatives en rapport avec le monde universitaire, de même que d'actions de solidarité à l'échelle locale et internationale.

○ Gouvernance – transparence et responsabilité

Procédure de dépôt de plainte

Un bureau des plaintes, placé sous l'autorité directe du Secrétaire général, a été créé en 2006 pour traiter les plaintes extérieures que la Banque reçoit directement ou via le Médiateur européen.

Une nouvelle politique de traitement des plaintes et un nouveau mécanisme de recours ont également été définis et mis en place. Cette politique précise les grandes règles qui régissent l'introduction, l'analyse, le traitement et la résolution des plaintes extérieures. La politique de traitement de plaintes et le mécanisme de recours feront l'objet d'une publication destinée au public en 2007. Au niveau interne, une procédure appropriée sera définie et mise en œuvre.

Communication externe

La BEI a connu un développement considérable ; elle est maintenant un acteur visible au service des politiques de l'UE et devient une référence dans plusieurs domaines. Les règles et structures internes visant à réduire le risque d'atteinte à la réputation de la Banque, notamment la gestion des risques, le contrôle interne, la gouvernance et la transparence, ont été renforcées pour permettre à la Banque de devenir, vis-à-vis du monde extérieur, une entité qui communique de manière plus intense dans les médias et en tant qu'entreprise. Le **département de la communication** établi au sein de la nouvelle direction SCC a deux fonctions principales qui couvrent les activités de bureau de presse et d'information du public, et les relations avec la société civile. Des attachés de presse seront également affectés dans les bureaux extérieurs. Cette nouvelle structure favorisera la mise en place d'une politique de communication moderne et permettra de renforcer de manière concrète les canaux de communication avec la société civile et les médias dans les grands centres d'affaires. Pour 2007, la Banque s'est fixé comme tâches principales :

- de poursuivre l'examen de son programme continu de développement et d'amélioration de son site Web, qui est basé sur la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion de la communication ;
- de continuer à élargir et à approfondir son dialogue avec les organisations de la société civile, y compris les ONG, et d'intensifier sa coopération et de tisser des relations de travail plus étroites avec des ONG ciblées. Elle va également lancer un nouveau programme interne de sensibilisation aux questions concernant les OSC et les ONG ;
- de conduire à son terme le processus de consultation publique sur ses politiques de lutte contre la fraude et la corruption.

La Banque participera en outre aux manifestations organisées à l'occasion des cinquante ans d'existence de l'UE, en particulier celles qui se tiendront au Luxembourg, et poursuivra la préparation des activités prévues pour la célébration de son cinquantenaire en 2008.

Les deux cinquantenaires qui donneront lieu prochainement à l'organisation de manifestations publiques mettront en lumière et en valeur le rôle de la Banque en tant qu'acteur clé œuvrant à l'appui des stratégies et politiques européennes (stratégie de Lisbonne et autres objectifs définis dans le PAB) et en tant que « facilitateur » financier de l'UE permettant de soutenir des projets importants pour les citoyens européens.

o Gouvernance – contrôles internes

Inspection générale (IG)

Le département indépendant « Inspection générale » du groupe BEI joue un rôle déterminant dans le cadre des contrôles, de l'amélioration des opérations ainsi que dans le cadre des processus relatifs à la transparence et à la responsabilité.

En 2006, la Banque a poursuivi la clarification des rôles et des responsabilités en ce qui concerne l'application de son **Cadre de contrôle interne (CCI)**. Le CCI est un mécanisme, dont la mise en œuvre est soutenue par l'Audit interne (département IG), qui est utilisé par les directions pour enregistrer des données sur les risques et les contrôles effectués et pour juger de l'adéquation et de l'efficacité des contrôles internes. Le CCI est basé sur les directives du Comité de Bâle. Les améliorations identifiées grâce au CCI sont transcrites dans des plans d'action approuvés (PAA) qui font l'objet d'un suivi dans le cadre des processus habituels d'audit interne.

Le programme d'audit interne prévoit un cycle de 3 à 5 ans pour les secteurs à haut risque, avec un objectif annuel de réalisation de 80 %. Ce niveau de couverture est fixé pour la période de validité du présent PAB.

L'IG lance une procédure officielle lorsqu'il y a **suspicion de fraude**, de corruption ou de toute autre activité illégale en rapport avec des projets financés par le groupe BEI ou dans lesquels celui-ci a investi. L'IG travaille en étroite collaboration avec l'OLAF, lequel reçoit toutes les informations et dispose d'un accès illimité à toutes les investigations et rapports sur ces questions.

L'**évaluation a posteriori** consiste à porter, en toute indépendance, un regard de transparence et de responsabilité sur les opérations de la Banque, dans le but d'identifier les améliorations à leur apporter. Elle s'applique aux opérations de la BEI à l'intérieur et à l'extérieur et de l'UE comme à celles du FEI. Les travaux suivent les orientations données dans la stratégie approuvée par le Conseil d'administration en 2005. Les rapports sont examinés par le Conseil d'administration et sont publiés sur le site Web où toutes les parties prenantes peuvent les consulter.

○ Conformité

En juillet 2005, la Banque, suivant en cela les recommandations du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, a créé le Bureau de conformité (OCCO) en le dotant d'une structure associée décentralisée. Le FEI est également doté d'une fonction « conformité », qui est assurée en concertation avec le Bureau de conformité de la BEI pour toutes les questions dans ce domaine concernant l'ensemble du groupe BEI. L'OCCO assume en particulier les tâches suivantes :

- a. vérifier la conformité des nouvelles politiques, procédures et opérations, ou d'initiatives envisagées, avec les règles, politiques et mandats existants, notamment par rapport aux réglementations, directives, décisions ou recommandations de l'UE susceptibles de concerner la Banque, sans toutefois se limiter aux aspects généraux des normes précitées pour ce qui touche les marchés de travaux publics, l'environnement, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, les abus de marché, la responsabilité sociale et la transparence ;
- b. siéger au Comité des nouveaux produits ;
- c. assurer le suivi des opérations de prêt et d'emprunt offshore en tenant compte, notamment, des recommandations et des listes publiées par des organismes internationaux tels que le FMI, l'OCDE et le GAFI ;
- d. assumer la responsabilité principale de l'application et de l'interprétation correcte des principes et des règles énoncés dans les différents codes de conduite et fournir des avis à ce sujet.

Améliorer le suivi

Les différents rôles et responsabilités ainsi que la portée des diverses activités de suivi ont été précisés de manière à améliorer la cohérence des avis tout au long du cycle du projet, le suivi des conditions et risques principaux, l'analyse de l'évolution des coûts durant la mise en œuvre ainsi que la qualité des rapports.

○ Suivi (matériel)

Les progrès se sont poursuivis en ce qui concerne le renforcement des processus de suivi matériel, appuyés par un accroissement des ressources en personnel affectées aux tâches de suivi. La mise en œuvre d'une série de mesures a permis de couvrir les opérations de manière cohérente et exhaustive pour ce qui est de l'établissement des rapports d'achèvement des projets. L'importance institutionnelle du suivi a été renforcée au niveau de la direction à travers la soumission de rapports trimestriels au Comité de direction. L'angle d'action actuel porte sur le respect par les promoteurs des délais de présentation des informations contractuelles.

○ Suivi (financier)

La décision de la Banque d'augmenter sa tolérance au risque et de renforcer la capacité dont elle dispose pour les opérations au titre du MFS a imposé des efforts accrus sur le plan du suivi financier.

Un processus de réexamen complet, portant en particulier sur les contreparties dans le cadre de financements sur projet et d'opérations SURU, a été mené à bien pour la première fois en 2005-2006. À compter de 2007, le processus de réexamen annuel s'étendra de manière pragmatique à d'autres contreparties, en prenant en considération leur profil de risque. Les travaux concernant le traitement des faits intervenant postérieurement à la signature, recensés dans le cadre d'un réexamen annuel ou découlant de circonstances particulières (par ex. fusion), menés en collaboration avec la direction des financements en Europe, ont en outre débuté et seront étoffés de façon à permettre de traiter ces questions en temps voulu.

Tableau : Objectifs des processus

Montants en millions d'EUR sauf indication contraire (en raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des composantes)	2005 - réalisé	2006 - objectif	2006 - estimation	2007 - objectif	2008 - orientation	2009 - orientation	Variation moyenne en % 2005-2009
RENFORCER L'APPLICATION DES MEILLEURES PRATIQUES BANCAIRES							
1. Couverture des coûts en % - Unité opérationnelle autonome « Facilité d'investissement »	111	-	103	101	99	96	-
2. Couverture des activités de la Banque par le CCI (%)	59	85	75	100	-	-	-
3. Réalisation du programme de mise à jour du CCI (%)	-	-	n.d.	80	80	80	-
4. Réalisation du programme d'audit (%)	-	-	n.d.	80	80	80	-
5. Enquêtes de l'IG - pourcentage d'enquêtes ouvertes par rapport aux enquêtes ouvertes durant les deux années précédentes	-	-	n.d.	40	40	40	-
6. Pourcentage de prêts ayant fait l'objet d'une évaluation ex post - Total Europe : prêts individuels - Total Europe : prêts globaux - Total des opérations hors Europe (prêts individuels et prêts globaux)	14 6 24	- - -	14 6 24	15 7 20	15 7 20	15 7 20	- - -
7. Recommandations d'EV - pourcentage de recommandations suivies	77	-	>50	>50	>50	>50	-
8. Nombre de rapports de synthèse réalisés - Total Europe - Total hors Europe	3 1	3 2	3 2	5 1	4 2	4 2	7 19
9. Nombre d'évaluations approfondies de projets achevées - Total Europe - Total hors Europe	30 17	30 20	32 15	40 10	35 15	30 20	0 4
10. Productivité du back office : - gestion de la qualité des opérations d'emprunt, de trésorerie et de prêt : plafond pour les pertes opérationnelles (EUR) - Taux de traitement intégral des données (%)	- -	- -	n.d. n.d.	<100 000 80,0	<100 000 85,0	<100 000 90,0	n.d. -
11. Informations financières – Établissement des états financiers - Nombre de PAA établis suite à un audit externe ou interne	16	-	n.d.	<20	<20	<20	n.d.
12. Participation du personnel à des enquêtes à l'échelle de la Banque (%)	-	40,0	n.d.	40,0	40,0	40,0	-
13. Suivi des projets – Rapports d'achèvement de projet (%) en suspens dans l'attente d'informations du promoteur (%) Total BEI	12,4	<30	25,0	<30	<30	<30	-
14. Suivi des projets – Rapports d'achèvement de projet retardés pour des raisons internes (%) Total BEI	6,7	<10	10,0	<9	<9	<9	-
15. Suivi des projets – Rapports d'achèvement de projet ayant fait l'objet d'une clôture administrative (%) Total BEI	0,5	2,0	0,0	<1	<1	<1	-
TRANSPARENCE ET RESONSABILITÉ							
16. Réponses données à la société civile dans un délai inférieur à deux mois (%)	98,0	95,0	98,0	95,0	96,0	97,0	-
17. Pourcentage de plaintes dans le cadre du mécanisme de recours externe pour lesquelles il a été établi qu'il n'y avait pas eu de mauvaise administration	67	-	75	80	90	90	8
18. Responsabilité d'entreprise :							
- % des indicateurs GRI documentés par rapport à l'ensemble de ceux qui sont applicables à la BEI	58,0	-	70,0	75,0	80,0	n.d.	-
- Notation moyenne en matière de durabilité attribuée à la BEI par des agences spécialisées	50/B-	-	50/B-	55/B-	60/B-	n.d.	n.d.

Notes :

Indicateur 10 : le taux de traitement intégral des données exprimé en % tient compte des activités de trésorerie et d'emprunt.

Indicateur 12 : les enquêtes ont été lancées en novembre 2006 ; les estimations pour 2006 seront complétées une fois que les résultats seront connus.

Indicateur 18a : cet indicateur reflète la couverture des indicateurs définie par les normes internationales (Global Reporting Initiative) telle qu'utilisée pour l'établissement du rapport sur la responsabilité.

Indicateur 18b : cet indicateur reflète la perception de la BEI qu'ont les investisseurs pour ce qui est des aspects environnementaux, sociaux et éthiques.

7. Apprentissage et développement organisationnel

Attirer, perfectionner et motiver un personnel de haut niveau

La Banque a entrepris d'évaluer et d'étoffer la série de règles applicables à son personnel. Dans ce cadre, une analyse juridique appropriée sera réalisée tant au stade de la prise de décision qu'à celui de la mise en œuvre des nouvelles règles.

Attirer, valoriser et motiver un personnel de haut niveau demeureront les principaux axes de l'activité de RH pendant la période 2007-2009, et cela dans le contexte suivant :

- les orientations opérationnelles stratégiques de la Banque,
- la gestion décentralisée des budgets de personnel,
- les meilleures pratiques, les tendances du marché et l'évolution de l'environnement réglementaire (y compris la protection des données).

○ **Stratégie en matière de ressources humaines**

Afin de relever les défis découlant de la nouvelle stratégie de la Banque, RH a lancé en 2006 un processus visant à :

- revoir la méthode actuelle de gestion des ressources humaines et élaborer une stratégie dans ce domaine qui permette d'appuyer le changement de stratégie d'entreprise ;
- développer le rôle de RH en tant que partenaire stratégique et améliorer sa capacité de soutien aux activités.

Politique de rémunération

Des notes relatives à la révision du système de rémunération ont été soumises au Conseil d'administration ; on y abordait de manière détaillée les questions suivantes :

- l'adaptation du système de rémunération en vue d'introduire davantage de souplesse dans la détermination des traitements, conformément au nouveau processus d'approbation du budget annuel ;
- les principales orientations en matière de traitements qui visent à établir un lien plus direct entre les éléments de la rétribution et la performance.

Le Conseil d'administration a approuvé les adaptations et orientations qui lui ont été proposées.

Effectif

À la fin de septembre 2006, le nombre de nouveaux engagés s'établissait à 72 (soit 25 recrutements nets, si l'on tient compte des départs), dont 43 (parmi lesquels 18 femmes) occupent des postes de direction ou d'encadrement et 29 font partie du personnel d'exécution, ce qui a porté l'effectif total à 1 349 personnes. À titre de comparaison, 121 personnes ont été recrutées pour toute l'année 2005 : 78 (dont 34 femmes) à des postes de direction ou d'encadrement et 43 à des postes d'exécution.

En 2007, le recrutement restera axé sur les domaines d'activité stratégiques prioritaires décrits dans le PAB, tout en veillant à améliorer de manière continue la diversité par une répartition plus équilibrée entre hommes et femmes et entre nationalités.

En 2007-2009, le recrutement soutiendra la mise en œuvre d'une conception plus structurée de la planification des besoins en ressources et des remplacements. Un certain nombre d'initiatives visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des politiques et des pratiques de la Banque en matière de recrutement seront mises en œuvre.

Enrichissement professionnel et formation

La nouvelle politique en matière de salaires et de rémunération implique une révision du système de gestion de la performance afin d'en accroître la transparence, l'objectivité et l'efficacité. Il s'agira d'un défi majeur que RH aura à relever en 2007.

En 2006, RH a analysé les principales catégories de métiers existant au sein de la Banque et a établi une « carte » des familles de métiers et des rôles de référence à utiliser comme base d'intégration pour un certain nombre de processus liés à RH tels que le recrutement, la gestion des compétences et la gestion des carrières. Une nouvelle politique de formation et d'apprentissage liée aux objectifs et priorités stratégiques de l'organisation a été introduite au début de 2006.

De nouvelles politiques seront mises en application en 2007, à savoir : une politique sur la gestion des performances individuelles médiocres, des orientations pour la gestion des périodes d'essai, un certain nombre d'initiatives visant à améliorer la situation sur les plans de la répartition entre hommes et femmes et de la diversité, dont la mise au point d'un programme destinés aux jeunes cadres.

Des solutions en matière d'apprentissage viendront renforcer les capacités individuelles et organisationnelles en vue de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de la Banque. On prévoit également des contributions spécifiques au processus de gestion des remplacements et l'accent sera mis en particulier sur le programme de développement du personnel de direction.

Santé, prévention, services sociaux, gestion du temps

Il semble que le stress et les problèmes musculo-squelettiques soient à l'origine de l'augmentation des absences pour cause de maladie au cours de ces dernières années. Quoiqu'il s'agisse d'un fait important en soi, une augmentation des absences est également significative en tant qu'indicateur des tensions organisationnelles causées par ce type de problèmes.

En 2007, la Banque s'efforcera de se mettre au niveau des IFI et des établissements financiers du secteur privé en ce qui concerne la fourniture de services prioritaires qui contribuent de manière adéquate à préserver la santé et à la qualité de vie. La modernisation des services de santé et services psychosociaux de la Banque ainsi que des avantages offerts dans ce domaine portera sur les aspects suivants : i) amélioration des services de médecine préventive dans le but de réduire la charge que représentent les maladies liées au travail, ii) services de réintégration, c'est-à-dire services visant à aider le personnel à reprendre le travail et iii) programme d'assistance au personnel (AP).

Communication interne

En mai 2006, la création d'une nouvelle division, la division « Communication interne », ainsi que certains changements connexes sur le plan organisationnel ont été annoncés. Ces changements visent à améliorer la communication interne et les flux de documentation interne et externe ainsi qu'à harmoniser les méthodes mises en œuvre.

Moderniser les infrastructures

Sélection et ouverture de bureaux extérieurs

Au premier semestre de 2006, la BEI a ouvert un bureau à Varsovie et à Vienne dans des locaux occupés à titre provisoire jusqu'à ce que davantage d'informations soient disponibles sur les besoins liés à JASPERS et JEREMIE ainsi qu'à d'autres activités possibles. Les bureaux définitifs devraient être opérationnels au dernier trimestre de 2006 en ce qui concerne Varsovie et au premier trimestre de 2007 pour Vienne. Des préparatifs sont en cours en vue de l'ouverture de bureaux à Bucarest et en Turquie. Des investissements de grande ampleur sont réalisés afin de moderniser les installations de sécurité des bureaux et des résidences privées à Tshwane/Pretoria, Nairobi et Tunis ; un contrat de bail pour l'extension du bureau de Tshwane/Pretoria a été signé. Des locaux destinés à l'installation d'un bureau dans les Caraïbes ont été réservés et le bureau du Pacifique devrait être ouvert au quatrième trimestre de 2006. Il est également prévu d'ouvrir un bureau dans les pays nordiques (la localisation exacte reste à définir) afin de promouvoir les opérations de la Banque dans la région et de développer la coopération institutionnelle avec les IFI (NIB) et les initiatives régionales telles que le PEDS¹².

En fonction du calendrier et de la négociation des contrats, les travaux relatifs aux bureaux de Vienne et Bucarest, ainsi qu'au bureau de Turquie devraient être terminés en 2007¹³.

¹² Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la dimension septentrionale.

¹³ Le nombre de bureaux extérieurs devrait se monter à 23 en 2008.

Systèmes informatiques

Les modules Emprunts et Trésorerie de l'application Finance Kit vont bénéficier d'une mise à niveau vers la version 7.1 (prévue fin 2006-début 2007). Les conditions et le calendrier de mise en œuvre du module Prêts de Finance Kit, dernier volet du programme ISIS, vont être examinés en 2007 en milieu d'année.

De nouvelles fonctions ont été ajoutées dans SERAPIS, l'application pour les opérations de prêts du front office (salle des marchés) de la Banque, et des gains significatifs sur le plan de la performance, notamment en ce qui concerne les temps de réponse, ont été constatés.

L'environnement Oracle-PeopleSoft de la Banque (administration financière, gestion du capital humain et gestion de la performance de l'entreprise) a été mis à niveau, ce qui s'est traduit par des avantages en termes d'intégration, de cohérence, et de fonctionnalités supplémentaires. IT continuera à allouer davantage de ressources à son unité « Architecture, intégration et appui », qui a été réorganisée, dans le but d'améliorer le soutien actuel et de faciliter les extensions futures du paquet d'applications de la BEI.

La qualité du soutien aux applications s'est accrue grâce à une amélioration du rapport entre personnel interne et intervenants externes, au maintien des prix obtenu des prestataires de service et à l'application des politiques, normes et procédures IT, en dépit d'une réduction de 4 % du budget 2006. Profitant d'une concurrence accrue sur les prix, révélée lors d'une série d'appels d'offres, IT a pour objectif, en 2007, d'étendre et d'améliorer le service tout en maintenant son budget au niveau de 2006.

La structure de gouvernance d'IT approuvée par le Comité de direction en décembre 2004 a permis d'améliorer la coopération et la communication entre IT et ses clients au sein de la Banque. À la demande des utilisateurs, les budgets d'investissement pour 2007 seront axés sur la consolidation des investissements relatifs à ISIS et sur des projets appuyant les priorités stratégiques de la Banque, notamment Bâle II.

Afin d'asseoir sur des bases plus solides le plan de continuité des activités de la Banque, IT est transféré vers le site de secours de Hamm ; le déménagement, qui a débuté en juillet 2006, se terminera en 2007. IT a mis en place deux centres de données externes et entend poursuivre cette politique.

Tableau : Objectifs concernant l'apprentissage et le développement organisationnel

Montants en millions d'EUR sauf indication contraire (en raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des composantes)	2005 - réalisé	2006 - objectif	2006 - estimation	2007 - objectif	2008 - orientation	2009 - orientation	Variation moyenne en % 2005-2009
ACTUALISATION DES SYSTÈMES							
1. Enquête sur les applications d'IT (% de réponses égales ou supérieures à « satisfaisant »)	66,0	>80,0	75,0	>80	>80	>80	-
2. Dépenses d'IT – coût par poste (en EUR) : - dépenses d'IT par utilisateur des services d'IT (consultants non compris)	26 071	-	<25 000	25 000	25 000	25 000	-
3. Suivi des projets d'investissement : analyse en fonction du nombre de projets - % - pourcentage de projets réalisés à un coût inférieur ou égal au budget prévu - % - pourcentage de projets réalisés en avance sur le calendrier ou dans les délais	75 25	- -	70-75 25-30	75 30-35	75-80 40	75-80 40	- -
Analyse en fonction de la valeur des projets - pourcentage de la valeur des projets réalisés à un coût inférieur ou égal au budget prévu - pourcentage de la valeur des projets réalisés en avance sur le calendrier ou dans les délais	70 14	- -	70 15-20	>70 20-25	70-75 >25	75,0 >25	- -
4. Dépenses d'IT : rapport entre investissements et activités - pourcentage du capital et des projets d'investissement annuels par rapport au montant total des dépenses courantes et d'investissement	25,0	-	>25	>25	>25	>25	-
5. Gestion des demandes de changement et de versions nouvelles relatives à des projets IT : - nombre de demandes de changement déposées concernant des systèmes de production IT - nombre de demandes effectives de mise à jour concernant des systèmes de production IT (depuis le début de l'année)	463 6 361	- -	1 000 7 000	750 5 500	500 4 500	250 4 500	-14 -8
6. Gestion du projet « nouvel immeuble » : conclusions du rapport d'assurance qualité - analyse budgétaire - analyse de la portée du projet - analyse du calendrier	2 1 3	1 1 3	3 1 3	n.d. n.d. n.d.	n.d. n.d. n.d.	n.d. n.d. n.d.	- - -
ATTIRER, PERFECTIONNER ET MOTIVER UN PERSONNEL DE HAUT NIVEAU							
7. Nombre de jours de formation par agent (moyenne)	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	0
8. Absences de courte durée (en %)	0,78	<1,00	0,82	<1,00	<1,00	<1,00	-
9. Nombre d'agents de la BEI en détachement	23	30	25	30	30	30	7
10. Nombre de femmes au Cadre de direction ou en fonction C (%)	11,5	>13,0	12,4	>14,0	>15,0	>16,0	-

Note :

Indicateur 6 : Évaluation analytique du nouveau bâtiment incluse dans le rapport d'assurance-qualité établi par l'équipe chargée du projet. Les questions sont notées de la manière suivante : (1) selon prévisions, (2) satisfaisant et (3) nécessité de suivi. On prévoit un retard, pour le projet de construction global, d'environ huit mois (livraison définitive le 31 mars 2008). Par conséquent, le montant de l'enveloppe budgétaire initiale, qui avait été fixé à 180 millions d'EUR (aux coûts de 2002), sera légèrement dépassé. Le Conseil d'administration sera tenu informé.

PLAN D'ACTIVITÉ DE LA BANQUE 2007 – 2009

Annexe

Annexe

Carte stratégique

